Fonds municipaux verts

Rapport annuel

2003•2004

Fédération canadienne
des municipalités

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités d'une somme de 250 millions de dollars pour la mise sur pied et la gestion des Fonds municipaux verts. En appuyant financièrement les secteurs public et privé, les Fonds municipaux verts stimulent la création de partenariats dont les initiatives visent l'atteinte de standards élevés de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre établis dans le cadre du protocole de Kyoto.

Pour obtenir de l'information détaillée sur les Fonds municipaux verts et une description des évaluations, projets et projets témoins approuvés depuis la création des Fonds, visitez le site **http://kn.fcm.ca**

Vous pouvez nous joindre par téléphone au **(613) 241-5221,** ou par courriel à l'adresse : **fmv@fcm.ca**

Ce document est imprimé sur du papier recyclé à 100% après consommation.

Fonds municipaux verts

Rapport annuel

2003•2004

Fédération canadienne
des municipalités

24, rue Clarence, Ottawa K1N 5P3
(613) 241-5221• www.fcm.ca • fmv@fcm.ca
FCM 5003 F

Lettre aux ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles

L'honorable Stéphane Dion, C.P., député, *Ministre de l'Environnement*

L'honorable R. John Efford, C.P., député, *Ministre des Ressources naturelles*

Messieurs les ministres,

Nous avons le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel des Fonds municipaux verts (FMV) pour 2003-2004*. Cinquante-trois subventions provenant du Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) et 18 prêts et subventions pour projets témoins financés par le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) ont été approuvés entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004. Ces subventions et prêts d'une valeur globale de 88,7 millions de dollars ont engendré 635 millions de dollars en activité économique durant la même période, grâce à leur effet multiplicateur.

Les retombées économiques du FIMV, depuis sa création, se chiffrent à plus de 719,8 millions de dollars.

En septembre 2003, la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Québec ont signé un accord permettant aux municipalités du Québec d'accéder aux Fonds municipaux verts. Depuis, 2,2 millions de dollars en subventions et en prêts ont pu être versés à 26 municipalités du Québec pour la réalisation d'études et de projets pré-approuvés.

Les Fonds municipaux verts continuent de soutenir la mise en œuvre de projets dans des collectivités de toutes tailles, dans toutes les régions du Canada. Les gouvernements municipaux jouent un rôle de premier plan en gestion de l'environnement. Responsables des services d'eau, de la gestion des déchets et des réseaux de transport collectif, ils sont en mesure d'influer sur les habitudes de consommation d'énergie de collectivités entières. L'esprit d'innovation et l'efficacité des gouvernements municipaux sont non seulement essentiels à la protection et à l'amélioration de notre environnement, mais témoignent également de la capacité de ces derniers de stimuler la mise en œuvre de projets novateurs et aux fortes retombées.

Au cours des prochaines années, les Fonds municipaux verts continueront de privilégier les projets qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols et favorisent la protection du climat, tout en faisant judicieusement appel aux technologies de pointe canadiennes.

Ann MacLean
Présidente de la Fédération canadienne des municipalités

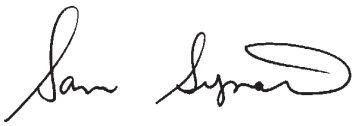

Sam Synard
Président du Conseil des Fonds municipaux verts

Table des matières

Sommaire 9

Les Fonds municipaux verts 11

Revue de l'année 13

Faits saillants 14
Droits de réduction des émissions 14
Communications, sensibilisation et réseautage 15
Opérations 17
Gouvernance et administration 18
Performance des Fonds 19

Fonds municipaux verts – De succès en succès 21

La prochaine année 25

Annexes 27

Annexe A : Tableaux 29
Annexe B : États financiers des Fonds municipaux verts pour 2003-2004 35
Annexe C : Projets approuvés par les Fonds municipaux verts 49
Annexe D : Membres du Conseil des Fonds municipaux verts 59
Annexe E : Centre pour le développement des collectivités viables 61

NOTE : Les données financières sont arrondies à la centaine de mille la plus près dans le texte. Les nombres précis figurent dans les tableaux.

Sommaire

Les Fonds municipaux verts ont été créés en 2000, par suite d'une dotation de 125 millions de dollars du gouvernement du Canada à la Fédération canadienne des municipalités. La dotation a été doublée à 250 millions de dollars dans le budget fédéral 2001-2002.

Le **Fonds d'habilitation municipal vert** (**FHMV**), doté d'un capital de 50 millions de dollars, accorde des subventions pouvant atteindre la moitié du coût de réalisation d'études de faisabilité, d'essais sur le terrain et d'évaluations propres à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, et à contrer les changements climatiques.

Le **Fonds d'investissement municipal vert** (**FIMV**), doté d'un capital permanent de 200 millions de dollars, aide les gouvernements municipaux et leurs partenaires à financer des projets témoins et des projets novateurs d'infrastructures environnementales.

Depuis leur création en août 2000, les FMV ont investi dans la réalisation de 297 études, essais sur le terrain, évaluations de faisabilité, projets témoins et autres projets d'une valeur globale de 120 millions de dollars, une aide qui a eu un important effet d'entraînement sur les investissements privés et publics dans les initiatives visant l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la protection du climat.

Entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004, 53 subventions consenties par le Fonds d'habilitation municipal vert et 18 prêts et subventions pour projets témoins consentis par le Fonds d'investissement municipal vert d'une valeur globale de 88,7 millions de dollars ont été approuvés, pour un effet multiplicateur évalué à 635 millions de dollars en activité économique.

Les frais de fonctionnement annuels sont payés à même les intérêts tirés des prêts et des investissements des Fonds et ne représentent que 2 p. 100 de la valeur de ceux-ci. Il s'agit-là d'un signe de grande efficacité.

Au cours de l'exercice précédent, les membres du Conseil des FMV se sont engagés à soutenir les initiatives les plus susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le Conseil a donc mis de l'avant un processus de planification opérationnelle pour la sélection des projets soutenant cet engagement. Il est apparu que les projets les plus prometteurs à cet égard portaient sur le captage et l'utilisation des gaz d'enfouissement, sur les sources d'énergie renouvelables et sur les systèmes énergétiques communautaires.

En 2003-2004, les FMV ont donc continué d'accorder la priorité à ce type d'initiatives. Ainsi, les subventions consenties aux projets énergétiques par le Fonds d'habilitation sont passées d'environ un million de dollars, en 2002-2003, à 1,6 million de dollars en 2003-2004. En outre, le montant total accordé en subventions et en prêts à des projets et à des projets témoins par le FIMV est passé d'environ 11,3 millions de dollars, en 2002-2003, à plus de 40,6 millions de dollars en 2003-2004.

À la fin du dernier exercice, la réduction d'émissions de GES liées à 40 projets financés par le Fonds d'investissement était évaluée à 570 000 tonnes. De plus, les possibilités globales de réduction liées à l'ensemble des 257 projets approuvés par le Fonds d'habilitation, depuis sa création, sont évaluées à environ 2,8 millions de tonnes. Les résultats réels seront établis au fil de la mise en œuvre des projets.

Cette année, l'équipe des FMV a terminé l'élaboration de son système de gestion axée sur les résultats. Il s'agit d'un outil conçu pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats ciblés. Il comporte des indicateurs qui permettent de fixer des objectifs et de mesurer le rendement dans tous les secteurs des FMV, depuis le service à la clientèle et le degré de satisfaction de celle-ci, jusqu'à la gouvernance et les opérations internes.

En septembre 2003, la FCM et le gouvernement du Québec ont signé un accord rendant les Fonds municipaux verts accessibles aux municipalités du Québec et permettant ainsi à 26 municipalités de recevoir des fonds pour des projets ayant déjà été approuvés.

Sommaire

Les initiatives financées par le biais des FMV favorisent la croissance du marché des nouvelles technologies, incitent le secteur privé à investir dans des projets municipaux, stimulent le développement économique local et contribuent à la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Après seulement quatre ans d'existence, les Fonds municipaux verts ont su démontrer comment les fonds publics peuvent améliorer la qualité de vie des collectivités canadiennes.

Les Fonds municipaux verts

Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités d'une somme de 250 millions de dollars pour la mise sur pied et la gestion des Fonds municipaux verts. En appuyant financièrement les secteurs public et privé, les Fonds municipaux verts stimulent la création de partenariats dont les initiatives visent l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la protection du climat.

Les FMV sont rattachés au Centre pour le développement des collectivités viables de la Fédération canadienne des municipalités. Le Centre a pour mission d'inciter les municipalités à faire preuve de leadership dans le domaine du développement des collectivités viables; à cette fin, il œuvre avec ses partenaires à l'adoption de processus décisionnels et de planification globaux et à la mise en œuvre de projets innovateurs.

Afin de pouvoir réaliser sa mission, le Centre offre aux collectivités canadiennes un ensemble de ressources visant à les aider à améliorer leur performance environnementale et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les FMV sont un outil-clé à la disposition des municipalités désireuses d'atteindre leurs objectifs de durabilité.

Les FMV aident à développer des collectivités viables en soutenant financièrement des projets environnementaux novateurs qui comblent non seulement les besoins d'infrastructures des gouvernements municipaux, mais qui rompent avec l'approche consistant à ne traiter que d'un enjeu à la fois. Cette approche intégrée incite les gouvernements municipaux à lier ensemble plusieurs problèmes d'intérêt communautaire afin d'atteindre leurs objectifs à long terme en matière de développement durable.

Processus de traitement des demandes auprès des FMV

- Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) offre des subventions couvrant une partie des coûts d'exécution d'études visant à évaluer la faisabilité de projets novateurs sur les plans technique, environnemental ou économique.
- Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) fournit aux gouvernements municipaux ou à leurs partenaires des secteurs public ou privé les fonds d'investissement nécessaires à l'exécution de projets d'infrastructures environnementales.

Catégories des FMV

Les projets d'infrastructures écologiques qui peuvent être reproduits dans les collectivités partout au Canada sont, notamment, les suivants :

Énergie : Amélioration éconergétique des bâtiments, énergie renouvelable et systèmes énergétiques dans les collectivités.

Eau : Aménagement de bassins hydrographiques, conservation de l'eau et nouvelles façons d'aborder les questions de l'eau potable et du traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

Gestion des déchets solides : Élimination des déchets et gestion des gaz d'enfouissement.

Services de transport durable et technologies connexes : Transport public, parcs de véhicules municipaux, réseaux de transport intégrés et de remplacement et gestion de la demande de transports.

Planification des collectivités viables (FHMV) : Planification intégrée de l'utilisation des sols, des transports et de l'énergie, plans d'activités des collectivités et des organismes corporatifs visant la réduction des gaz à effet de serre, la gestion de bassins hydrographiques et le réaménagement de sites urbains contaminés.

Projets communautaires intégrés (FIMV) : Projets de gestion énergétique et environnementale qui s'inscrivent dans plus d'une catégorie.

Les demandes soumises aux FMV doivent faire la preuve de leur capacité de :

- Stimuler les investissements dans les technologies, les pratiques et les processus environnementaux les plus nouveaux;
- Promouvoir le principe de l'utilisateur-payeur et l'intégration des externalités dans les analyses économiques;
- Susciter, entre les secteurs public et privé, des partenariats d'une rentabilité sans équivoque.

Le processus de sélection des projets des FMV s'étend sur une période de trois à six mois et comporte cinq étapes :

- Les parties intéressées présentent leur projet de candidature (brève description de leur initiative).
- Les auteurs d'initiatives répondant aux critères de base sont invités à présenter une demande de financement.
- Les membres du Comité de révision technique utilisent une grille d'évaluation élaborée par les FMV pour examiner et accorder une note à chaque demande.
- Le Conseil des FMV examine les demandes en tenant compte de la notation attribuée par le Comité de révision technique et des recommandations du personnel des Fonds, et formule une recommandation pour chaque demande.
- Les recommandations du Conseil des FMV sont passées en revue pour approbation aux séances régulières du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

Depuis la création des Fonds, le nombre total de projets approuvés par le FHMV et le FIMV s'élève à 257 et à 40, respectivement (comme l'indique le tableau 1 de l'annexe A).

Entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004, les fonds du FHMV ont facilité la réalisation de 53 études, essais sur le terrain et études de faisabilité, tandis que 18 prêts et subventions pour projets témoins ont été accordés en vertu du FIMV.

Les 53 essais sur le terrain et études de faisabilité représentent des projets d'une valeur globale évaluée à 14,2 millions de dollars grâce à l'effet multiplicateur du Fonds d'habilitation. Le nombre de projets approuvés par le FHMV a légèrement diminué, passant de 60 en 2002-2003 à 53 en 2003-2004.

Équilibre régional

En 2003-2004, les régions des provinces de l'Atlantique, de la Colombie-Britannique et des Prairies sont sur-représentées dans les subventions accordées par le Fonds d'habilitation des FMV. Depuis la création de ce Fonds et selon le poids démographique, l'Ontario et le Québec y sont sous-représentés. L'Ontario représente 31,5 p. 100 de toutes les subventions du Fonds d'habilitation (81 études, essais sur le terrain et évaluations de faisabilité). À ce jour, la part du Québec représente 10,9 p. 100 (soit 28 études, essais sur le terrain et évaluations de faisabilité).

Au chapitre du Fonds d'investissement, l'Ontario et le Québec sont également sous-représentés, alors que le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires n'ont encore reçu aucun fonds du FIMV.

L'accord signé cette année entre la FCM et le Québec a permis de verser les fonds déjà approuvés et détenus en fiducie. Des stratégies de communication et de sensibilisation ont été mises en place afin d'accroître le pourcentage de projets conformes aux exigences des Fonds d'habilitation et d'investissement au cours des deux prochaines années.

Certes, l'atteinte d'un équilibre entre toutes les régions est un objectif à long terme des FMV, mais il est tout aussi important pour les FMV d'encourager les initiatives admissibles au Fonds d'habilitation qui présentent les plus fortes possibilités d'évolution en projets admissibles au Fonds d'investissement.

Équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural

Les FMV se sont engagés à atteindre un équilibre dans les investissements consentis aux gouvernements municipaux ruraux et urbains. Cette année, un équilibre satisfaisant a été maintenu.

Depuis la création des Fonds, les petites collectivités, les collectivités rurales et les collectivités éloignées, comptant 20 p. 100 de la population canadienne, représentent 37 p. 100 des projets approuvés du FHMV et près de la moitié (45,5 p. 100) de tous les projets approuvés du FIMV. Ces chiffres correspondent de très près aux cibles établies pour l'exercice 2003-2004, soit 35 p. 100 des approbations du FHMV et 40 p. 100 des approbations du FIMV.

Autres réalisations

- Le Système de gestion axée sur les résultats (SGAR) — qui mesure tous les aspects de la performance liés au processus d'approbation des FMV — est maintenant instauré.
- En septembre 2003, la limite de subvention accordée par le FHMV est passée de 100 000 $ à 350 000 $ (jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles) pour appuyer des évaluations et des projets témoins de plus grande envergure touchant les nouvelles technologies. Cela a permis aux FMV d'atteindre la cible de 3,5 millions de dollars établie dans le plan de travail de la FCM.
- De nouveaux produits financiers ont été créés afin d'éliminer des obstacles à la mise en œuvre des projets.
- À la faveur de la réalisation d'un certain nombre de plans d'affaires des FMV, de solides relations ont été établies en 2003-2004 entre l'industrie et les participants municipaux.
- Un forum sur la gestion des déchets, tenu en novembre 2003, a dégagé un bon nombre de possibilités de projets pour les FMV dans le secteur des déchets solides municipaux.
- Un total de 75 annonces de projets FMV locaux ont été faites.
- Le personnel responsable des FMV a participé à des congrès provinciaux et territoriaux et fait de nombreuses présentations à l'intention des représentants municipaux.

Tous ces efforts ont contribué à accroître la capacité des collectivités à mettre en œuvre des projets d'infrastructure environnementale qui rapprocheront les municipalités des objectifs du développement de collectivités viables.

Faits saillants

Innovation en matière de financement

Les Fonds municipaux verts investissent dans divers projets écologiques d'infrastructures municipales. Le risque réel ou perçu, les coûts d'investissement supérieurs et la période de temps de réalisation de ces projets présentent un ensemble d'obstacles particuliers. Pour surmonter ces obstacles, l'équipe des FMV a mis au point toute une gamme de produits particuliers.

Atteinte des objectifs

Le Fonds d'investissement a reçu 34 projets de candidature dûment établis, dont 18 ont été approuvés. Cela représente un taux d'approbation de 51 p. 100, soit une hausse remarquable par rapport à l'année dernière alors que le taux d'approbation s'était établi aux environs de 20 p. 100. Le total combiné des subventions et des prêts a dépassé 83,9 millions de dollars, et la valeur globale des projets s'est élevée à plus de 620,8 millions de dollars. En 2002-2003, un peu plus de 23,1 millions de dollars avaient été accordés en prêts et subventions combinés.

Le Fonds d'habilitation a reçu 119 projets de candidature, dont 53 ont été approuvés, pour un montant total de subventions de plus de 4,8 millions de dollars accordés à des projets d'une valeur globale supérieure à 14,2 millions de dollars. Le montant moyen de subvention a été de 90 000 $.

Prêt pour réinvestissement

Le prêt pour réinvestissement a été créé au cours de l'exercice précédent (2002-2003) afin de rehausser la performance environnementale des projets municipaux. Les gouvernements municipaux peuvent emprunter auprès du Fonds d'investissement à des taux d'intérêt inférieurs à ceux obtenus habituellement des autorités financières provinciales ou des banques soutenues par les gouvernements provinciaux. Le prêt pour réinvestissement donne aux municipalités la latitude d'utiliser les économies d'intérêt réalisées sur les prêts des FIMV pour financer d'autres projets écologiques locaux.

Un prêt pour réinvestissement a été approuvé en 2003-2004 (*pour plus de détails, voir l'encadré*). Deux autres possibilités de prêt pour réinvestissement sont en voie de réalisation pour 2004-2005.

Droits de réduction des émissions (DRÉ)

Les réductions des émissions (RÉ) découlent de l'atténuation des concentrations de gaz à effet de serre (GES) répandues dans l'atmosphère en raison de l'activité humaine. La combustion de méthane provenant de lieux d'enfouissement (par brûlage ou utilisation comme combustible servant à alimenter un groupe électrogène) entraîne un tel effet, par exemple.

Les droits rattachés aux réductions d'émissions (DRÉ) découlant d'un projet qui réduit les gaz à effet de serre peuvent être vendus sur ce qui est désigné le « marché du carbone ».

Les FMV ont élaboré le concept de DRÉ en 2002-2003 et deux projets témoins ont été approuvés. Les FMV ont financé une partie du coût d'installation d'un système de captage et de brûlage des gaz au lieu d'enfouissement du district régional de Nanaimo et contribué au financement des travaux d'agrandissement d'un système de collecte des gaz d'enfouissement dans le district régional de Fraser-Fort George.

En échange des subventions accordées, les gouvernements municipaux transfèrent les DRÉ découlant des projets au

Le prêt pour réinvestissement à l'œuvre en Colombie-Britannique

Les FMV ont accordé à Translink un prêt de 20 millions de dollars du Fonds d'investissement pour l'achat de plus de 200 trolleybus propulsés par des sources d'énergie renouvelables.

Sur une période de 10 ans, Translink veillera à maximiser les avantages environnementaux du prêt en réinvestissant 50 p. 100 des économies sur la dette dans l'achat de certificats *Power Smart Green Power* de B.C. Hydro. Les autres 50 p. 100 serviront à réduire l'utilisation par Translink de ressources naturelles non renouvelables, notamment par l'aménagement d'arrêts d'autobus à énergie solaire et l'utilisation d'autobus hybrides.

« Utiliser les transports en commun, ce qui est déjà une bonne façon de réduire les émissions nocives, sera encore plus écologique maintenant qu'une partie de l'électricité servant à alimenter les trolleybus proviendra d'installations d'approvisionnement en énergie propre. »

— Doug McCallum, président du conseil d'administration de Translink

programme des FMV pour une période maximale de 10 ans ou jusqu'à la récupération complète du montant de la subvention initiale, si celle-ci survient auparavant. Les sommes que recevront les FMV en sus des montants des subventions, majorées des intérêts, seront retournées aux municipalités. La Fédération canadienne des municipalités a également créé une entreprise distincte, la « Corporation municipale verte », chargée de conserver ou de vendre les droits de réduction d'émissions obtenus par les Fonds municipaux verts par suite du financement accordé aux deux projets témoins.

Le personnel responsable des FMV analysera ces ventes et formulera des recommandations au Conseil des FMV sur le rôle des DRÉ relativement aux futurs projets du FIMV.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre

Lors de la signature du Protocole de Kyoto en décembre 2002, le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 240 millions de tonnes.

La Ville de Toronto et Cityscape Holdings s'attaquent ensemble au nettoyage d'un site urbain contaminé

L'un des plus anciens emplacements industriels du Canada, le complexe *Gooderham and Worts* d'une superficie de 13 acres et constitué de 45 structures historiques, est un exemple frappant des défis que présente le réaménagement des sites urbains contaminés.

Une subvention de 100 000 $ du FHMV permettra d'effectuer une évaluation environnementale faisant ressortir les possibilités de réduction de consommation d'énergie et de ressources, de même que d'application de principes écologiques et de techniques de conservation dans l'ensemble du site. Les recommandations devraient prévoir l'application de technologies écologiques numériques et de technologies du bâtiment à impact peu important, de mesures de conservation de l'eau et de l'énergie, de pratiques de construction vertes, la planification d'espaces ouverts, le recyclage des matériaux de construction et la restauration de l'écosystème du site.

« Le plan de protection de l'environnement et de revitalisation que nous élaborerons pour ce site pourrait devenir un modèle pour de nombreux autres sites urbains contaminés et collectivités du Canada. »

— Paula Dill, commissaire au service du développement urbain, Ville de Toronto

Comme les gouvernements municipaux exercent un contrôle ou une influence directs sur près de la moitié de toutes les émissions de GES du Canada, les FMV jouent et continueront de jouer un rôle important pour aider le Canada à respecter ses engagements internationaux.

La décision du Conseil des FMV d'accorder la priorité aux projets du Fonds d'investissement offrant les plus grandes possibilités de réduction des émissions de GES donne des résultats positifs. Par exemple, un projet de refroidissement urbain à Toronto, approuvé en 2003-2004, réduira les émissions annuelles de GES de 40 000 tonnes.

Communications, sensibilisation et réseautage

Le programme des communications des FMV pour l'année 2003-2004 mettait l'accent sur les rencontres personnelles avec les représentants du secteur municipal et du secteur privé de même que sur une stratégie de sensibilisation visant principalement les municipalités du Québec. Les FMV ont de plus été assurés d'une forte présence lors de la Conférence nationale et du Salon professionnel sur les collectivités viables 2004 qui ont eu lieu à Ottawa en février 2004.

Des études de cas touchant 45 projets ont été réalisées et seront intégrées au Réseau de connaissances des collectivités viables de la FCM au cours du prochain exercice (2004-2005). Les résultats des analyses et les leçons tirées de ces projets serviront à orienter les futurs investissements des FMV.

D'autres activités incluent notamment :

- Un forum municipal sur les déchets solides tenu à Halifax en novembre 2003;
- L'annonce des projets et des études approuvés, à l'échelle nationale, locale et régionale;
- L'intégration de nouveau matériel d'information au Réseau de connaissances des collectivités viables;
- L'insertion d'annonces dans des publications municipales et commerciales afin de mettre en valeur les avantages des Fonds municipaux verts.

Annonces nationales, locales et régionales

À Regina (Saskatchewan), le 27 avril 2003, dans le cadre du Forum des dirigeants municipaux sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, le président de la FCM et le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, représentant le ministre des Ressources naturelles du Canada (RNCan), ont annoncé un financement de 3,2 millions de dollars pour six études et projets des FMV visant cinq collectivités de la Saskatchewan. Cette somme servira à réaliser des projets axés sur l'accroissement de l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement et l'amélioration des services municipaux.

Le 31 mai 2003, à l'occasion du 66e Congrès annuel de la FCM, le président de la FCM et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement ont annoncé une aide de 6,8 millions de dollars pour la réalisation de 12 études, essais sur le terrain et études de faisabilité approuvés par le FHMV dans l'ensemble du Canada.

Le 22 septembre 2003, la FCM et le gouvernement du Québec ont signé une entente donnant aux municipalités du Québec l'accès aux Fonds municipaux verts. Le président de la FCM, le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir du Québec ainsi que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et aux Affaires autochtones du Québec ont signé l'entente lors d'une cérémonie qui s'est déroulée à Montréal.

La signature a permis de verser des prêts et des subventions des FMV de 2,2 millions de dollars à 26 municipalités du Québec pour des études et des projets qui avaient déjà été approuvés et pour lesquels les fonds étaient détenus en fiducie.

Au début de novembre 2003, le président de la FCM et le ministre de l'Environnement ont annoncé un financement de près de 400 000 $ visant trois projets des FMV dans l'île de Vancouver. Cette annonce a été suivie d'une deuxième annonce régionale faite le 26 novembre 2003 par le président de la FCM et le ministre des Ressources naturelles du Canada portant sur le financement à hauteur de près de 11,5 millions de dollars de 12 études, essais sur le terrain, évaluations de faisabilité, projets et projets témoins en Colombie-Britannique.

De plus, 75 annonces locales ont été faites en 2003-2004 en coordination avec les gouvernements municipaux, notamment l'annonce en juin 2003 d'une subvention du FHMV de 100 000 $ à la Ville de Hamilton (Ontario) pour un projet de démonstration de bacs verts visant à améliorer le réacheminement des déchets ménagers organiques. Autre exemple, l'annonce par le FIMV, en novembre 2003, d'une subvention de 2 millions de dollars et d'un prêt de 2 millions de dollars pour la construction et la gestion de la nouvelle entreprise de services énergétiques de la Ville de North Vancouver, soit la *Lonsdale Energy Corporation*.

Sensibilisation et réseautage

Au cours de l'exercice 2003-2004, l'équipe des FMV a fait des présentations aux conseils municipaux et aux employés de municipalités des diverses régions du pays. Le kiosque du Centre pour le développement des collectivités viables a été installé dans divers salons professionnels, à l'occasion de congrès provinciaux et territoriaux, au 66e Congrès annuel de la FCM, au Forum sur la gestion des déchets et lors de conférences organisées par le secteur privé et l'industrie.

De plus, en mars 2003, l'équipe des communications des FMV a animé une série de groupes de discussion municipaux dans tout le Canada en vue d'évaluer le degré de connaissance des représentants des municipalités canadiennes à l'égard des Fonds municipaux verts et du Centre pour le développement des collectivités viables. L'initiative a permis de recueillir les commentaires d'un échantillon représentatif d'élus municipaux sur des questions comme la hausse de la subvention maximale à frais partagés du Fonds d'habilitation de 100 000 $ à 350 000 $ (une suggestion qui a été mise en application dès septembre 2003); de même que sur le partage, moitié-moitié, des honoraires des consultants externes engagés pour la préparation des demandes de financement auprès des FMV.

Des entrevues de suivi ont été réalisées avec quelques représentants municipaux qui avaient participé aux groupes de discussion initiaux.

L'équipe des FMV a joué un rôle prépondérant lors de la Conférence nationale et du Salon professionnel sur les collectivités viables 2004 en organisant et en animant deux séances de

réseautage à l'intention des délégués. Les participants ont été nombreux aux deux séances. Les FMV ont aussi profité d'autres réseaux et programmes de la FCM pour élargir les possibilités par le truchement de partenariats, notamment les Prix des collectivités viables FCM-CH2M HILL et la Mission sur les systèmes énergétiques communautaires 2003 aux Pays-Bas.

Documents et publicité imprimés et électroniques

Des nouvelles sur les projets des FMV ont été régulièrement publiées dans le bulletin électronique mensuel de la FCM : *Nouvelles des collectivités viables*. Ce bulletin est distribué à tous les membres dûment inscrits au Réseau de connaissances des collectivités viables, notamment les 113 collectivités qui participent au programme des Partenaires dans la protection du climat de la FCM.

Le rapport annuel des FMV 2002-2003 a été publié et distribué, sur support papier et support électronique, aux membres du conseil d'administration de la FCM, aux membres du Conseil des FMV, au Cabinet du Premier ministre, au Bureau du Conseil privé, aux ministres du Cabinet, à la Chambre des communes, aux membres du Parlement, aux représentants provinciaux et municipaux, aux principaux groupes intéressés et à de nombreux autres contacts de la FCM.

Les publicités des FMV ont paru tout au long de l'année dans diverses publications, notamment *Urban Voice, Municipal Leaders*, le *Globe and Mail, Rural Councillor, Municipal World*, *Canadian Business,* le répertoire anniversaire de l'Association canadienne du transport urbain, le *Hill Times*, et la revue *FORUM*.

Des articles sur les FMV ont également été publiés dans la revue *FORUM*, le *Rural Councillor* et dans plusieurs magazines et bulletins municipaux du Québec.

Réseau de connaissances des collectivités viables

Le Réseau de connaissances des collectivités viables (RCCV) compte près de 1 000 utilisateurs inscrits et ceux-ci sont entrés en communication avec le réseau environ 4 000 fois au cours de cet exercice. Quatre-vingt-neuf forums de discussion sont actuellement actifs et traitent des 1 382 thèmes que comporte le site.

Les sections réservées aux Fonds municipaux verts arrivent au deuxième rang parmi les pages thématiques les plus populaires du Réseau de connaissances des collectivités viables, dépassées uniquement par le Centre de développement des collectivités viables, auquel sont rattachés les FMV.

Opérations

En s'appuyant sur les commentaires et observations des usagers, l'équipe des opérations des FMV a procédé à un examen et à une refonte en profondeur du processus de demande de financement afin d'en rehausser l'efficacité et la rapidité d'exécution pour les demandeurs.

Cette très vaste opération a porté sur les éléments suivants :

- La modification des grilles de révision technique (afin de tenir compte des exigences plus rigoureuses découlant des ententes de financement des FMV);
- La révision des formulaires de demande de financement;
- La mise à jour du guide de l'utilisateur-client et du processus de demande de financement en ligne;
- Le peaufinage de la base de données des FMV (afin de traiter les renseignements additionnels sur la base des nouveaux formulaires et des nouvelles exigences en matière de rapports).

En outre, dans le cadre des exigences en matière de rapports du Fonds d'habilitation et du Fonds d'investissement, le système de rapports sur le résultat des projets a été révisé afin de faire ressortir les avantages environnementaux des études ou des projets, en plus de ceux qui ont trait aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Centre de service à la clientèle des Fonds municipaux verts a été inauguré en avril 2003 à titre de point d'accès sous-site par l'entremise du Réseau de connaissances des collectivités viables. Les clients peuvent faire une demande de financement en ligne en consultant le guide d'utilisation du Centre de service à la clientèle des FMV. Le guide présente des instructions complètes sur la création d'un compte d'utilisateur, l'amorce d'un projet de candidature et la gestion de la demande de financement. On y trouve également des conseils sur la façon de faire des recherches, l'ajout de pièces jointes et sur ce à quoi les clients peuvent s'attendre après avoir soumis leur demande de financement.

Toutes ces améliorations ont été accompagnées d'importantes séances de formation du personnel afin de respecter l'engagement des FMV à l'égard de la satisfaction de la clientèle. Un manuel des opérations des FMV a été réalisé afin de s'assurer que les changements sont intégrés aux opérations quotidiennes des Fonds. L'équipe des opérations des FMV a aussi passé en revue le Guide de révision technique qui sera utilisé pour la formation sur la révision technique.

Système de gestion axée sur les résultats (SGAR)

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la mise en place du SGAR a été achevée cette année. Le SGAR fait appel à des indicateurs et à des cibles en vue d'évaluer les progrès accomplis dans les divers secteurs visés par les FMV, notamment :

Performance des Fonds :

- Nombre de subventions du FHMV et de prêts du FIMV approuvés par région, catégorie, dans les collectivités urbaines et rurales et la valeur globale en dollars des prêts et subventions approuvés;
- Solde des divers genres de prêts et garanties des prêts;
- Nombre de subventions pour projets témoins parmi les projets FIMV approuvés.

Activités du Conseil des Fonds municipaux verts :

- Initiation au travail des nouveaux membres du Conseil, activités et tâches du Conseil;
- Nombre de réunions par année.

Gestion financière :

- Élaboration de rapports financiers sur l'équilibre du portefeuille du Fonds d'investissement, le risque du portefeuille, les décaissements des fonds et le rendement des placements des fonds non attribués;
- Mise en œuvre de politiques de gestion des risques financiers des Fonds.

Rapports :

- Distribution des rapports trimestriels et des rapports sur l'équilibre des portefeuilles du Fonds d'investissement au Conseil des FMV;
- Préparation d'un rapport annuel et d'un état annuel des plans et objectifs.

Performance environnementale :

- Réduction des émissions de GES ainsi que des contaminants dans l'air, l'eau et le sol;
- Augmentation de l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles, du réacheminement des déchets organiques et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Communications :

- Nombre d'annonces nationales, régionales et locales et couverture des médias;
- Animation de groupes de discussion et organisation de sondages auprès des clients et distribution des trousses d'information sur les FMV;
- Nombre des présentations faites à l'intention des conseils municipaux et du personnel municipal.

D'autres indicateurs portent sur les stratégies de développement, notamment les stratégies spécifiques aux secteurs et visant les programmes de captage des gaz d'enfouissement, les systèmes énergétiques communautaires, les activités municipales et la catégorie Planification des collectivités viables.

Gouvernance et administration

Le Conseil des FMV

Le Conseil des FMV est composé de 15 membres, dont cinq représentants de la FCM, cinq représentants du gouvernement du Canada (Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Transport Canada) et cinq membres issus d'organismes non gouvernementaux (ONG) et du secteur privé.

Le Conseil des FMV donne ses avis au Conseil national d'administration de la FCM quant aux dispositions des accords de financement, élabore et approuve les critères d'évaluation, formule des recommandations touchant les approbations de projets et veille à ce que les contributions et les investissements soient convenablement équilibrés entre les régions et les catégories de même qu'entre les régions rurales et urbaines. Le Conseil des FMV formule aussi à l'intention du Conseil national d'administration de la FCM des recommandations relatives aux candidats pressentis comme membres du Comité de révision technique.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Conseil des FMV s'est réuni six fois pour analyser les demandes de financement des FMV, se pencher sur les questions de politique, de gestion et de fonctionnement, entreprendre une planification stratégique et fixer les priorités pour la prochaine année. Trois de ces rencontres ont eu lieu sous forme de téléconférences.

Comité de révision technique

Au début de l'année 2004, un appel a été lancé à l'échelle nationale afin de reconstituer le Comité de révision technique. Quatre cents personnes ont soumis leur candidature à cet égard et le nombre de membres du Comité de révision technique a été porté de 45 à 60. La nomination des membres du comité était conditionnelle à leur participation à une séance d'orientation.

Frais d'administration

La Fédération canadienne des municipalités assume les coûts de gestion des Fonds municipaux verts dans le cadre d'une formule établie dans les accords de financement. Cette formule prévoit qu'un montant d'au plus 5 millions de dollars peut être réparti à l'administration des Fonds et au renforcement des capacités des demandeurs. Lors de l'exercice 2003-2004, les frais d'exploitation des FMV ont totalisé 4,3 millions de dollars.

Performance des Fonds

TAL Global Asset Management Inc. gère les tranches non attribuées des Fonds conformément aux directives de placement énoncées dans les accords de financement des FMV. Des rapports trimestriels et une revue annuelle sont présentés au Conseil des FMV. Les directives en matière de placement sont contenues dans un document intitulé *Énoncé des objectifs de placement et responsabilités du Fonds d'habilitation municipal vert et du Fonds d'investissement municipal vert*. À l'instar des directives financières, cet énoncé assure la cohérence des placements par rapport aux objectifs des Fonds. Le rendement financier des Fonds et les rapports sur le respect des objectifs sont présentés au Conseil des FMV trimestriellement.

Au cours du présent exercice, les fonds non attribués du FIMV et du FHMV ont produit un rendement de 5,41 p. 100 et 4,27 p. 100 respectivement. Depuis leur création, les fonds non attribués du FIMV et du FHMV ont produit 6,16 p. 100 et 5,81 p. 100, respectivement.

Décaissement des fonds

Durant le dernier exercice, des prêts et subventions totalisant 833 600 $ ont été décaissés par le Fonds d'investissement pour des décaissements totaux de 6,4 millions de dollars depuis sa création, soit 5,75 p. 100 des 111 millions de dollars approuvés.

Au cours de cet exercice, le Fonds d'habilitation a décaissé une somme de 2,8 millions de dollars, ce qui porte le total de ses décaissements depuis sa création à 4,9 millions de dollars, soit 34,08 p. 100 des 14,4 millions de dollars approuvés. La différence entre les sommes approuvées et les fonds décaissés tient à un ensemble de facteurs dont les annulations par les demandeurs, les retards apportés aux autorisations provinciales et les calendriers d'achèvement des réalisations attendues. Des 297 études, essais sur le terrain, évaluations de faisabilité, projets témoins et projets approuvés depuis la création, 73 sont maintenant achevés. Dix demandeurs se sont retirés, ce qui laisse 214 dossiers ouverts. De ce nombre, des décaissements partiels ou totaux sont en cours pour 113 millions de dollars.

Genre de prêts

Le Fonds d'investissement prévoit atteindre le point d'équilibre de ses prêts aux municipalités et au secteur privé d'ici 2010 et, à ce moment, les prêts au secteur privé devraient se répartir à part égale entre les prêts sans recours et les prêts aux sociétés. Au 31 mars 2004, les prêts du portefeuille étaient ainsi répartis : 83 p. 100 aux municipalités et 17 p. 100 au secteur privé, dont 15 p. 100 d'approbations en prêts aux sociétés et deux p. 100 en prêts sans recours.

Taux d'intérêt moyen du portefeuille

Tout est mis en œuvre pour que le rendement moyen du Fonds d'investissement soit équivalent au taux des obligations du gouvernement du Canada pour des échéances comparables d'ici à 2010. Au 31 mars 2004, le Conseil des FMV a approuvé des prêts du Fonds d'investissement dont les taux d'intérêt sont, en moyenne, de 0,60 p. 100 inférieurs au taux des obligations du gouvernement du Canada.

Cibles concernant la répartition

Les engagements du Fonds d'investissement sont limités à 30 p. 100 sur une période de trois ans, pour chaque catégorie donnée de projets. Pour l'heure, les projets liés aux catégories de l'Énergie et de l'Eau continuent de dépasser cette limite. La catégorie des Projets intégrés, qui n'a pas encore reçu d'aide financière du FIMV, deviendra une cible prioritaire pour le prochain exercice, tout comme la catégorie Transports durables.

Durée des prêts

Le Fonds d'investissement ne peut prêter pour une période supérieure à dix ans et est tenu de répartir 40 p. 100 de son portefeuille aux prêts d'une durée de quatre à sept ans et 60 p. 100 aux prêts d'une durée de huit à dix ans. Bien qu'il n'existe aucune date fixe à laquelle cette exigence doive être respectée, l'équipe des FMV souhaite s'y conformer au plus tard en 2006.

À l'heure actuelle, la plupart des prêts du Fonds d'investissement, soit 90 p. 100 du montant approuvé au 31 mars 2004, se situent dans la catégorie de huit à dix ans (une proportion de 10 p. 100 s'insèrent dans la catégorie de quatre à sept ans). Il s'agit là d'une conséquence de l'accent initial mis sur les prêts aux municipalités dans le portefeuille du Fonds d'investissement. D'ordinaire, les emprunteurs municipaux tendent à emprunter à long terme afin de rapprocher la durée de leur prêt de celle de l'actif qu'ils financent et de minimiser leurs obligations en matière de service de la dette. Pour être concurrentiel avec les autres sources de financement d'emprunts municipaux, le Fonds d'investissement a dû non seulement offrir de faibles taux d'intérêt pour compenser les exigences du processus de demande et des de rapports prescrits, mais offrir également les durées les plus longues possible en vertu de l'accord de financement des FMV.

Effet multiplicateur

Le Fonds d'investissement ne peut prêter plus de 15 p. 100 du coût d'immobilisation de projets admissibles sans avoir recueilli un vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil des FMV et, de toute manière, ne peut prêter au total plus de 25 p. 100 de ce coût. Le prêt moyen consenti par le Fonds d'investissement est de 13 p. 100 du projet, en baisse par rapport à 24 p. 100 en 2002-2003. Le Fonds d'habilitation a accordé des subventions équivalant à 33,8 p. 100 de la valeur globale des projets (essais sur le terrain et études de faisabilité).

Les Fonds municipaux verts De succès en succès

Les Fonds municipaux verts visent à encourager le développement durable dans les collectivités du Canada. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'un des nombreux indicateurs utilisés pour mesurer la progression vers l'atteinte de cet objectif.

Il y a deux ans, le Conseil des FMV s'est engagé à accorder la priorité aux projets les plus susceptibles de réduire les émissions de GES. Cet engagement, concrétisé par les investissements des Fonds municipaux verts, a porté fruit et a aidé le gouvernement du Canada à respecter les engagements pris à l'échelle internationale dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Comme en témoignent les exemples ci-dessous, en plus de réduire les émissions de GES, les projets financés par les FMV se traduisent par toute une gamme d'avantages sur les plans économique, social et environnemental, ainsi que dans le domaine du développement et de la santé.

Transformer les déchets en ressources renouvelables

De plus en plus, les municipalités canadiennes utilisent les déchets comme source d'énergie, afin de réduire leurs coûts et leurs émissions. Trente-huit des 47 projets approuvés jusqu'ici dans le cadre du Fonds d'investissement contribuent à réduire considérablement les GES en faisant appel à la transformation des déchets en énergie, aux sources d'énergie renouvelable et à l'amélioration éconergétique des bâtiments.

DÉCHETS

Projet de système énergétique communautaire de Revelstoke

Ville de Revelstoke et Revelstoke Community Energy Corporation (Colombie-Britannique)

La mise en œuvre d'un projet de transformation des déchets en énergie à Revelstoke (Colombie-Britannique) permettra de réduire les émissions et d'améliorer la qualité de l'air local. À la suite d'une évaluation de faisabilité financée par le Fonds d'habilitation, la Ville de Revelstoke a reçu cette année environ 2,7 millions de dollars du Fonds d'investissement pour la construction d'un nouveau type d'installation de chauffage.

La Revelstoke Community Energy Corporation a amorcé la construction d'une installation de chauffage où seront brûlés jusqu'à 6 000 tonnes de déchets de bois ou « biomasse », dans une chaudière ultramoderne. L'électricité produite servira à chauffer l'eau qui, à son tour, servira à chauffer les bâtiments communautaires.

Généralement, dans l'industrie forestière, les déchets de bois sont brûlés et la fumée et les cendres volantes rejetées dans l'atmosphère. Cette situation était devenue une préoccupation majeure pour les citoyens de Revelstoke. La nouvelle installation de chauffage permettra d'éliminer cette pratique et, partant, de réduire les émissions et d'améliorer considérablement la qualité de l'air local. En outre, l'élimination des chaudières au propane actuelles permettra de réduire les émissions d'environ 4 000 tonnes par année.

Le chapiteau de la cité des arts du cirque

Ville de Montréal et Cirque du Soleil (Québec)

En décidant d'installer son siège social international à Montréal, à proximité du deuxième plus grand lieu d'enfouissement en Amérique du Nord, le Cirque du Soleil fait figure de chef de file en matière de revitalisation du quartier défavorisé de Saint-Michel.

En partenariat avec la Ville de Montréal, le Cirque du Soleil, compagnie de cirque de réputation internationale, a construit le Chapiteau des arts sur un terrain de 2,5 hectares, adjacent à l'ancien lieu d'enfouissement. Le nouveau bâtiment – le premier au Canada spécifiquement conçu pour des numéros de cirque – abrite une salle de spectacles de 840 places, un atelier et une salle d'exposition.

La Ville capte le méthane de ses lieux d'enfouissement et l'utilise pour la production de chaleur et d'électricité depuis la fin des années '90. Le Chapiteau des arts est relié à la centrale électrique du lieu d'enfouissement voisin par une boucle d'eau chaude souterraine; la production de chaleur permet de réduire les émissions de GES d'environ 135 tonnes par année.

Le bâtiment, satisfaisant au minimum aux normes de construction du « Sceau d'or » de LEED (*Leadership in Energy & Environmental Design*), est un lieu privilégié où les visiteurs peuvent approfondir leur connaissance des questions environnementales. Le système mécanique du bâtiment, qui fait appel à la ventilation naturelle pour le préchauffage et le prérefroidissement de toutes les aires, est certainement l'élément le plus innovateur de l'ensemble.

Compte tenu du degré de créativité et d'innovation technique du projet, le Cirque du Soleil a bénéficié d'une subvention de près de 4 millions de dollars du Fonds d'investissement pour sa réalisation, dont le coût total s'élève à 19 millions de dollars.

Garder la tête froide

Grâce en partie à la mission annuelle de planification de l'énergie communautaire de la FCM et aux investissements consentis par les FMV, les gouvernements municipaux du Canada se sont familiarisés avec des projets faisant appel à des techniques de chauffage innovatrices, tels ceux de Revelstoke et de Montréal.

Mais qu'en est-il des projets dans le domaine du refroidissement? Les années '90 ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et les données sur les années 2000 à 2003 indiquent que notre planète est loin de se refroidir. Au fur et à mesure que la Terre se réchauffera, il deviendra de plus en plus complexe de se maintenir au frais, même dans les pays froids comme le Canada.

La plus grande ville du Canada a donc décidé de s'associer au secteur privé pour la mise en œuvre d'un projet de refroidissement des immeubles à bureaux du centre-ville faisant appel à une technologie beaucoup moins énergivore que les systèmes de climatisation conventionnels.

EAU

Projet de refroidissement par eau de lac (Deep Lake Water Cooling)

Ville de Toronto et Enwave District Energy Limited (Ontario)

Trois tuyaux d'adduction de 5 kilomètres installés dans le lac Ontario transportent l'eau glacée destinée à l'approvisionnement en eau potable de la ville; une partie du froid de cette eau est transférée à un système de refroidissement centralisé construit par Enwave. Des échangeurs de chaleur, construits à l'une des stations de pompage de la ville, permettent de séparer la boucle d'alimentation en eau potable de la boucle fermée d'eau glacée, et de transférer l'énergie entre les deux systèmes. L'eau froide est ensuite acheminée vers les bâtiments commerciaux du centre-ville.

Ce projet offre un mode différent de climatisation des immeubles à bureaux du centre-ville. Enwave fournit à l'usine de filtration des îles de Toronto de nouvelles conduites d'eau brute et, en échange, elle peut transférer le froid de l'eau de la ville vers son système à eau glacée, sans incidence nuisible sur la qualité de l'eau potable.

Le système a la capacité de refroidir plus de 100 tours à bureaux et, partant, réduit la consommation d'électricité et de vapeur. Les partenaires ont reçu un prêt de 10 millions de dollars du FIMV pour la réalisation du projet.

« Il s'agit du plus grand système de refroidissement à partir d'eau de lac au monde, et le premier du genre au Canada » a déclaré Dennis Fortinos, président et chef de la direction d'Enwave. « Il permettra de répondre à 40 p. 100 des besoins en climatisation du cœur du centre-ville de Toronto, utilisera 75 p. 100 moins d'énergie que les climatiseurs électriques conventionnels et permettra d'éliminer 40 000 tonnes de dioxyde de carbone, et donc de réduire la pollution. » La quantité d'eau utilisée dans les bâtiments sera également réduite de 21 p. 100.

Technologies nouvelles et conventionnelles font bon ménage

Les Fonds municipaux verts s'efforcent de stimuler le marché des nouvelles technologies et l'adoption de pratiques exemplaires tout en conservant les méthodes ayant fait leurs preuves sur le plan de la protection de l'environnement.

ÉNERGIE

Chauffage communautaire à distance faisant appel aux technologies de stockage thermique saisonnier de l'énergie solaire

Ville d'Okotoks (Alberta)

Ce projet témoin mis en œuvre à Okotoks, en Alberta, démontre comment le mariage des technologies nouvelles et conventionnelles peut contribuer à l'amélioration de la viabilité d'une collectivité. La Ville, grâce à près de 3 millions de dollars des FIMV, entend construire un lotissement de 68 habitations. Le projet fera appel à une nouvelle technologie dans le domaine de l'énergie solaire, à des méthodes éprouvées de conservation de l'eau et aux normes de construction des bâtiments écologiques.

La technologie du stockage thermique saisonnier de l'énergie solaire sera utilisée pour la première fois en Amérique du Nord : L'énergie thermique emmagasinée par des capteurs solaires au cours du printemps, de l'été et de l'automne, sera stockée dans des puits souterrains, d'où elle sera extraite pendant l'hiver, et distribuée dans un réseau de chauffage à distance. La ville vise à répondre à 90 p. 100 des besoins en énergie des habitations grâce à l'énergie solaire.

Si ce pourcentage est atteint, les émissions de GES seront réduites d'environ 2,4 tonnes par habitation, soit plus du double de l'objectif fixé dans le programme *Défi d'une tonne* du gouvernement du Canada.

Chaque maison sera construite selon les normes R-2000, afin de réduire la charge thermique. Sans le respect de ces normes, le chauffage nécessiterait environ 45 p. 100 d'énergie thermique de plus. Par ailleurs, les dispositifs de conservation de l'eau devraient permettre de réduire de 16 p. 100 la consommation d'eau.

Durabilité : les vaches mises à contribution!

Le Canada compte un cheptel bovin de plus de 12 millions de têtes et, tous les jours, chaque bête contribue à l'effet de serre autant qu'une voiture parcourant une distance de 3,2 kilomètres. Un projet mis de l'avant dans les régions rurales de l'Alberta vise à transformer le méthane produit par le fumier de bovins en une source d'énergie renouvelable

La transformation des déchets en énergie, source de possibilités nouvelles pour les collectivités rurales

Les déchets d'élevage offrent à l'industrie agricole, durement touchée en 2003, de nombreuses possibilités dans le domaine de l'énergie renouvelable. Suite à la découverte d'un seul cas d'EBS (encéphalopathie bovine spongiforme, ou maladie de la vache folle), plus d'une trentaine de pays ont fermé leurs frontières au bœuf canadien.

« Bien que nous n'ayons jamais considéré le fumier comme un déchet, la capacité de le traiter comme une ressource renouvelable constituera une valeur ajoutée pour le secteur de l'élevage et offrira de nouvelles possibilités de diversification à notre industrie », a déclaré Mike Kotelko, président de Highmark Renewables.

Le projet est notamment réalisé en partenariat avec le Alberta Research Council (ARC). « Ce projet permet d'améliorer la gestion du fumier, tout en offrant des solutions à divers problèmes telles la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines, la propagation des odeurs et de la poussière, et les émissions de méthane et d'oxyde nitreux, sources de gaz à effet de serre » a expliqué Dick Peter, vice-président de la gestion intégrée des ressources au ARC.

DÉCHETS SOLIDES

Utilisation des déchets solides

Ville de Vegreville et Highmarks Renewables Inc. (Alberta)

Le financement consenti par différents partenaires gouvernementaux et l'industrie – dont 2,4 millions de dollars du Fonds d'investissement municipal vert – permettra la mise sur pied à Vegreville d'un système intégré d'utilisation du fumier. Le fumier de 7 500 vaches sera transformé en un mégawatt (MW) d'électricité, en engrais organiques et en eau réutilisable.

Un système à échelle réduite sera terminé à l'été 2004 et, une fois le système implanté à grande échelle, la centrale pourra produire jusqu'à 3 MW d'électricité, soit assez pour alimenter une ville de plus de 5 000 personnes.

Ce système constitue une solution aux problèmes associés au fumier solide que l'on retrouve dans la plupart des parcs d'engraissement extérieurs d'Amérique du Nord. La méthode utilisée peut également être adaptée à d'autres sources de biomasse, tels le fumier liquide, les déchets issus de la transformation des aliments et les déchets municipaux, et s'avère donc une véritable percée dans le domaine des technologies des ressources renouvelables.

Avec 20 unités opérationnelles, le projet de Vegreville a la capacité de réduire les émissions de GES de 740 000 tonnes. Ce calcul se fonde uniquement sur l'utilisation du fumier de bovins, et ces chiffres devraient augmenter considérablement avec l'ajout du fumier d'autres animaux, telle la volaille.

Planifier l'avenir

L'une des caractéristiques des FMV, est qu'ils encouragent les collectivités canadiennes à planifier à long terme. Quelle que soit leur taille, les municipalités doivent planifier l'avenir et cela vaut pour la plus petite capitale du Canada, Iqaluit, au Nunavut.

PLANIFICATION DES COLLECTIVITÉS VIABLES

« Le Plateau » : un lotissement arctique viable

Municipalité d'Iqaluit, Nunavut

La municipalité d'Iqaluit – 6 000 habitants et un taux de croissance deux fois plus élevé que les villes plus au sud – travaille actuellement à l'élaboration d'un plan directeur de 20 ans. Ce plan, qui permettra d'orienter la croissance de la collectivité, comporte l'emplacement des futures unités d'habitation, bureaux, bâtiments gouvernementaux et commerces, de même que celui des parcs et des aires réservées aux loisirs et à diverses activités, tel le camping.

Iqaluit a intégré à son plan une région du nom de « Le Plateau », où sera construit un lotissement arctique viable d'ici à 2005. Grâce au Fonds d'habilitation municipal vert, la municipalité réalisera une étude de faisabilité au cours de laquelle elle examinera les pratiques exemplaires et consultera les membres de la collectivité; l'objectif étant de garantir que le lotissement est conforme aux normes de la viabilité.

Le plan de travail de l'étude prévoit la préparation d'une analyse de rentabilisation pour la municipalité et la prestation d'aide aux promoteurs immobiliers et aux citoyens afin de leur permettre de démontrer les coûts et les économies d'énergie. Des spécialistes et des représentants de la collectivité seront invités à participer au processus de planification dans le cadre de conférences techniques; diverses technologies viables et méthodes de conception de services communautaires seront examinées.

La prochaine année

La préparation du document *Fonds municipaux verts – Énoncé annuel des plans et objectifs pour l'exercice 2004-2005* a été terminée en mars 2004. Le résumé des principaux objectifs visés au cours de la prochaine année financière figure ci-dessous. Les plans détaillés peuvent être consultés sur le Réseau de connaissances des collectivités viables, section des Fonds municipaux verts, à l'adresse **http://kn.fcm.ca**

L'énoncé des plans de la prochaine année financière est articulé autour de deux thèmes, à savoir l'intégration – tant à l'interne qu'à l'externe – et le renforcement des capacités communautaires. Chacun des deux thèmes repose sur les trois objectifs que voici :

- *Créer un environnement du savoir*, pour guider les gouvernements municipaux et leurs partenaires des secteurs public et privé dans leur démarche vers la viabilité.
- *Accroître l'intégration* des activités de planification, des opérations et des pratiques de gestion municipales.
- *Créer des possibilités de renforcement et de réseautage* au sein des collectivités et entre les collectivités.

Objectifs des FMV pour 2004-2005

- Approuver 18 projets témoins et autres projets dans le cadre du FIMV pour un total combiné de subventions et de prêts d'au moins 83 millions de dollars; approuver 65 études de faisabilité, essais sur le terrain et évaluations dans le cadre du FHMV, pour un total combiné d'au moins 4,5 millions de dollars.

Atteindre les objectifs ci-dessous relativement aux subventions approuvées dans le cadre du FHMV afin de parvenir à un équilibre entre les différentes catégories :

  – Énergie : 40 % (36,5 % en 2003-2004)
  – Eau : 10 % (16,6 % en 2003-2004)
  – Déchets : 15 % (18,0 % en 2003-2004)
  – Transports : 15 % (15 % en 2003-2004)
  – Planification des collectivités viables : 20 % (13,9 % en 2003-2004)

- Atteindre les objectifs ci-dessous relativement aux prêts approuvés dans le cadre du FIMV afin de parvenir à un équilibre entre les différentes catégories :
  – Énergie : 40 % (36,9 % en 2003-2004)
  – Eau : 37 % (41,4 % en 2003-2004)
  – Déchets : 7 % (15,4 % en 2003-2004)
  – Transports : 13 % (6,3 % en 2003-2004)
  – Projets intégrés : 3 % (aucun prêt du FIMV n'a été approuvé dans cette catégorie en 2003-2004)
- Continuer de cibler les occasions de partenariat avec le secteur privé et élaborer à cet égard au moins quatre projets en vue d'accroître le taux d'intérêt moyen généré par le portefeuille de prêts du FIMV.

Stratégie de conversion de projets du FHMV en projets du FIMV

Les assises établies au cours de l'année dernière grâce au Système de gestion des résultats seront maintenues, pour que les FMV puissent porter sur l'élaboration d'une approche plus raffinée dans le domaine de la planification communautaire. À cet égard, l'accent sera notamment mis sur la stratégie de conversion de projets de FHMV en projets de FIMV.

En 2004-2005, les activités de sensibilisation, de réseautage et de développement des FMV viseront particulièrement les collectivités déjà engagées dans des projets des FMV. La priorité sera accordée aux projets dans les domaines des déchets, des transports et de la planification des collectivités viables. Les FMV se sont fixé comme objectif de reconvertir 50 p. 100 des projets du FHMV en projets du FIMV.

Nouveaux produits financiers

Les FMV ont l'intention de développer de nouveaux produits financiers pour les trois sous-catégories de l'eau (eau potable, eaux usées et eaux pluviales) et pour le réaménagement des sites urbains contaminés. Ils recommanderont la création d'un Fonds d'investissement pour chacun de ces deux secteurs.

La prochaine année

Par ailleurs, les résultats des deux projets relatifs aux droits de réduction des émissions terminés en 2003-2003 seront analysés, et des recommandations seront présentées au Conseil des FMV. Les droits de réduction découlant des deux projets témoins mis de l'avant en Colombie-Britannique seront vendus en 2004-2005.

Deux projets faisant appel aux prêts de réinvestissement sont actuellement en cours. Le Conseil des FMV en évaluera les résultats au cours de la prochaine année financière. Le but visé est d'engager les économies réalisées grâce à un prêt du FIMV dans d'autres initiatives environnementales prévues par le gouvernement municipal.

Une équipe au service de la clientèle

Les activités de toute l'équipe des FMV seront coordonnées de manière à garantir le succès de la stratégie de conversion, à étendre à l'ensemble de la collectivité des projets limités actuellement à des secteurs précis, et à créer des liens à long terme avec les collectivités. L'approche des FMV en matière de service à la clientèle repose sur la mise en place – dans chaque province et chaque territoire – d'une équipe désignée composée d'un coordonnateur des demandes, d'un agent de projets et d'un directeur de l'élaboration des projets. Le coordonnateur des demandes gère les questions administratives, tandis que l'agent de projets et le directeur de l'élaboration des projets sont chargés des aspects techniques des projets, ainsi que des questions de développement et de financement.

Communications et commentaires de la clientèle

En 2004-2005, la stratégie de communication sera axée sur les objectifs de développement des FMV. Elle visera à présenter les projets et les résultats des FMV comme des modèles de processus décisionnels intégrés au sein des gouvernements municipaux, et se concentrera sur le renforcement des capacités et sur la création de possibilités d'apprentissage orientées vers une vision globale du développement de collectivités viables.

L'accent sera mis sur la diffusion d'annonces publicitaires à l'échelle régionale, afin de tirer parti au maximum de la couverture médiatique accordée aux annonces nationales et locales. L'équipe des communications des FMV sera également en contact avec les directeurs de l'information et les chroniqueurs environnementaux des journaux nationaux, régionaux et locaux; elle les informera régulièrement des travaux et des réalisations des FMV et leur fournira des articles de fond sur des projets d'envergure mettant clairement en lumière les résultats obtenus.

Un sondage téléphonique sera effectué auprès de 100 participants aux FMV et deux séances de discussion en groupe seront organisées. En outre, la tenue d'un forum de consultation sur l'eau facilitera l'élaboration d'une stratégie à long terme visant à surmonter les obstacles dans les domaines de l'eau portable, des eaux usées et des eaux pluviales.

La formule de la communication par le biais de rencontres en personne sera maintenue au cours de la prochaine année, et de nouveaux objectifs seront ciblés, dont les suivants :

- Participer à des réunions et des conférences, notamment à des conférences provinciales/territoriales
- Présenter des allocutions devant les municipalités et les conseils
- Organiser des ateliers sur la viabilité

Réseau de connaissances des collectivités viables

La création d'une nouvelle page Internet pour les FMV permettra d'accéder aux FMV directement à partir du site Web de la FCM. On prévoit que le nombre d'utilisateurs inscrits au Réseau de connaissances des collectivités viables triplera.

Tous les nouveaux éléments d'information préparés sur les FMV seront disponibles dans les deux langues officielles sur le Réseau de connaissances des collectivités viables. Depuis l'an dernier, les clients peuvent communiquer en ligne avec le Centre de service à la clientèle des Fonds municipaux verts, à partir d'un point d'entrée sur le Réseau de connaissances des collectivités viables.

Relations avec les partenaires

Les responsables des programmes tiendront des réunions d'information trimestrielles sur les FMV à l'intention des ministères fédéraux clés, notamment Environnement Canada et Ressources naturelles Canada. Les membres du Parlement et les autres grands partenaires seront également informés régulièrement des résultats et des réalisations des FMV, ainsi que de toute question d'intérêt s'y rapportant.

Annexes

Annexe A : Tableaux

Annexe B : États financiers des FMV pour 2003-2004

Annexe C : Projets approuvés par les FMV

Annexe D : Membres du Conseil des Fonds municipaux verts

Annexe E : Centre pour le développement des collectivités viables

Tableau 1 – FHMV- Études, essais sur le terrain et études de faisabilité approuvés

FHMV

			Depuis la création du Fonds			2003-2004			2002-2003			2001-2002			2000-2001		
Province/ Territoire	**Population[1]**	**%**	**N^bre**	**Subventions ($)**	**VGP[2] $**	**N^bre**	**Subventions ($)**	**VGP[2] $**	**N^bre**	**Subventions ($)**	**VGP[2] $**	**N^bre**	**Subventions ($)**	**VGP[2] $**	**N^bre**	**Subventions ($)**	**VGP[2] $**
Alberta	2 974 807	9,9	35	1 972 300	16 442 100	6	587 200	1 332 000	6	380 500	826 700	23	1 004 600	14 283 400	0	0	0
Colombie-Britannique	3 907 738	13,0	54	2 822 800	8 236 000	15	1 289 400	4 970 100	15	714 100	1 570 300	21	736 800	1 530 700	3	82 500	164 900
Manitoba	1 119 583	3,7	11	636 800	1 329 900	3	193 000	395 400	1	53 600	100 000	5	266 900	587 800	2	123 300	246 700
Nouveau-Brunswick	729 498	2,4	9	314 000	671 000	2	80 000	163 000	2	25 000	80 000	4	109 000	198 000	1	100 000	230 000
Terre-Neuve et Labrador	512 930	1,7	4	40 700	92 600	0	0	0	3	35 000	81 100	0	0	0	1	5 700	11 500
Territoires du Nord-Ouest	37 360	0,1	2	63 300	115 500	0	9 300	0	2	54 000	115 500	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	908 007	3,0	11	700 100	1 535 100	6	482 100	964 100	2	106 000	307 000	3	112 000	264 000	0	0	0
Nunavut	26 745	0,1	1	103 700	207 400	1	103 700	207 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ontario	11 410 046	38,0	81	5 382 600	13 817 200	10	1 093 600	2 161 800	18	1 544 200	4 806 400	50	2 584 600	6 528 600	3	160 200	320 400
Île-du-Prince-Édouard	135 294	0,5	3	82 500	165 000	1	25 000	50 000	0	0	0	2	57 500	115 000	0	0	0
Québec	7 237 479	24,1	28	1 288 300	3 650 600	4	281 600	1 543 000	3	142 400	284 900	19	809 300	1 712 700	2	55 000	110 000
Saskatchewan	978 933	3,3	14	809 300	2 680 200	4	567 200	2 194 800	7	126 100	275 400	3	116 000	210 000	0	0	0
Yukon	28 674	0,1	4	167 500	477 000	1	100 000	246 900	1	25 000	120 000	2	42 500	110 100	0	0	0
Total approuvé	**30 007 094**	**100,0**	**257**	**14 383 900**	**49 419 600**	**53**	**4 812 100**	**14 228 500**	**60**	**3 205 900**	**8 567 300**	**132**	**5 839 200**	**25 540 300**	**12**	**526 700**	**1 083 500**
Moins[3]			**9**	**(438 200)**		**3**	**(223 500)**		**5**	**(179 700)**		**1**	**(35 000)**		**0**	**0**	
Total net			**248**	**13 945 700**		**50**	**4 588 600**		**55**	**3 026 200**		**131**	**5 804 200**		**12**	**526 700**	

[1] Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

[2] VGP : valeur globale des projets

[3] Moins : projets annulés et sommes non déboursées pour des projets terminés

Tableau 2 – FIMV – Projets approuvés

FIMV

		Depuis la création du Fonds				2003-2004				2002-2003				2001-2002				2000-2001			
Province/ Territoire	Population[1]	N^bre	Subventions ($)	Prêts ($)	VGP[2] ($)	N^bre	Subventions ($)	Prêts ($)	VGP[2] ($)	N^bre	Subventions ($)	Prêts ($)	VGP[2] ($)	N^bre	Subventions ($)	Prêts ($)	VGP[2] ($)	N^bre	Subventions ($)	Prêts ($)	VGP[2] ($)
Alberta	2 974 807	4	1 781 800	2 025 000	10 896 000	3	1 631 800	1 600 000	8 896 000	0	0	0	0	1	150 000	0	2 000 000	0	0	425 000	0
Colombie-Britannique	3 907 738	11	5 961 800	52 257 500	390 296 400	5	3 348 000	40 998 900	339 695 100	5	2 513 800	9 158 600	36 601 300	1	100 000	2 100 000	14 000 000	0	0	0	0
Manitoba	1 119 583	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	729 498	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terre-Neuve et Labrador	512 930	1	0	2 000 000	8 000 000		0	0	0	1	0	2 000 000	8 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	37 360	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	908 007	2	500 000	1 678 000	6 712 000		0	0	0	2	500 000	1 678 000	6 712 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	26 745	1	77 500	77 500	315 000		0	0	0	0	0	0	0	1	77 500	0	315 000	0	0	77 500	0
Ontario	11 410 046	13	3 774 400	31 053 400	265 694 600	8	2 654 400	28 278 400	250 652 600	2	1 000 000	2 025 000	12 462 000	3	120 000	650 000	2 580 000	0	0	100 000	0
Île-du-Prince-Édouard	135 294	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Québec	7 237 479	3	4 027 500	1 125 000	23 822 200	1	3 977 500	0	18 977 500	1	0	1 125 000	4 500 000	1	50 000	0	344 700	0	0	0	0
Saskatchewan	978 933	5	350 000	3 500 500	14 074 000	1	0	637 500	2 550 000	3	300 000	2 813 000	11 159 000	1	50 000	0	365 000	0	0	50 000	0
Yukon	28 674	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARRP[3]	S/O	S/O	780 000	0	0	S/O	780 000	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	–	–	–	–
Total approuvé	**30 007 094**	**40**	**17 253 000**	**93 716 900**	**719 810 200**	**18**	**12 391 700**	**71 514 800**	**620 771 200**	**14**	**4 313 800**	**18 799 600**	**79 434 300**	**8**	**547 500**	**2 750 000**	**19 604 655**	**0**	**0**	**652 500**	**0**
Moins[4]		**1**	**0**	**(650 000)**		**0**	**0**	**0**		**0**	**0**	**0**		**1**	**0**	**(650 000)**		**0**	**0**	**0**	
Total net		**39**	**17 253 000**	**93 066 900**		**18**	**12 391 700**	**71 514 800**		**14**	**4 313 800**	**18 799 600**		**7**	**547 500**	**2 100 000**		**0**	**0**	**652 500**	

[1] Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

[2] VGP : valeur globale des projets

[3] Correspond à 26 subventions relatives à des accords pour l'exécution de rapports sur le rendement de projets (ARRP) du FIMV approuvés en 2003-2004 et avant. Ces subventions sont fondées sur la phase du contrat visée ou sur les exigences du contrat établies avec les FMV.

[4] Moins : projets annulés et sommes non déboursées pour des projets terminés

Tableau 3 – Nombre de demandes reçues et approuvées par le FHMV et le FIMV

FHMV – Études, essais sur le terrain et études de faisabilité

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Formulaires de projets de candidatures soumis	119	100	260	740
Formulaires de projets de candidatures approuvés	116	76	207	410
Demandes de financement soumises (au Conseil)	76	89	213	174
APPROBATIONS	**53**	**60**	**132**	**12**

FIMV – Projets et projets témoins

	2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Formulaires de projets de candidatures soumis	34	72	74	224
Formulaires de projets de candidatures approuvés	37	37	32	69
Demandes de financement soumises (au Conseil)	21	18	22	27
APPROBATIONS	**18**	**14**	**8**	**0**

Note

Certains demandeurs ayant présenté un projet de candidature approuvé en 2001-2002 ont soumis leur demande de financement en 2002-2003.

Annexe A

Tableau 4 – FHMV – Équilibre régional

Les accords de financement prévoient un équilibre entre le nombre des approbations et les cinq régions du Canada. La répartition en cinq régions est utilisée tant par la FCM que par le gouvernement du Canada.

FHMV – Approbations par région

			Depuis la création du Fonds		2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
Région	**Population***	**% de pop.**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**
Atlantique	2 285 729	7,6	27	10,5	9	17,0	7	11,7	9	6,8	2	16,7
Colombie-Britannique (y compris Yukon)	3 936 412	13,1	58	22,6	16	30,2	16	26,7	23	17,4	3	25,0
Ontario	11 410 046	38,0	81	31,5	10	18,9	18	30,0	50	37,9	3	25,0
Prairies (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	5 137 428	17,1	63	24,5	14	26,4	16	26,7	31	23,5	2	16,7
Québec	7 237 479	24,1	28	10,9	4	7,5	3	5,0	19	14,4	2	16,7
TOTAL	**30 007 094**	**100,0**	**257**	**100,0**	**53**	**100,0**	**60**	**100,0**	**132**	**100,0**	**12**	**100,0**

* Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

Tableau 5 – FIMV – Équilibre régional

FIMV – Approbations par région

			Depuis la création du Fonds		2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
Région	**Population***	**% de pop.**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**	**N^bre**	**%**
Atlantique	2 285 729	7,6	3	7,5	0	0,0	3	21,4	0	0	0	0
Colombie-Britannique (y compris Yukon)	3 936 412	13,1	11	27,5	5	27,8	5	35,7	1	12,5	0	0
Ontario	11 410 046	38,0	13	32,5	8	44,4	2	14,3	3	37,5	0	0
Prairies (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut)	5 137 428	17,1	10	25,0	4	22,2	3	21,4	3	37,5	0	0
Québec	7 237 479	24,1	3	7,5	1	5,6	1	7,1	1	12,5	0	0
TOTAL	**30 007 094**	**100,0**	**40**	**100,0**	**18**	**100,0**	**14**	**100,0**	**8**	**100,0**	**0**	**0**

* Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

Tableau 6 – FHMV et FIMV – Équilibre entre le secteur urbain et le secteur rural

FHMV – Études, essais sur le terrain et études de faisabilité

			Depuis la création du Fonds		2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
Région[1]	**Population[2]**	**% de pop.**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Petites collectivités, collectivités rurales et collectivités éloignées	6 098 883	20,3	93	37,3	17	32,1	21	35,0	50	37,9	5	41,7
Villes et municipalités	23 908 211	79,7	164	62,7	36	67,9	39	65,0	82	62,1	7	58,3
TOTAL	**30 007 094**	**100,0**	**257**	**100,0**	**53**	**100,0**	**60**	**100,0**	**132**	**100,0**	**12**	**100,0**

FIMV – Projets et projets témoins

			Depuis la création du Fonds		2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
Région[1]	**Population[2]**	**% de pop.**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Petites collectivités, collectivités rurales et collectivités éloignées	6 098 883	20,3	14	45,5	4	22,2	6	42,9	4	50,0	0	0,0
Villes et municipalités	23 908 211	79,7	26	54,5	14	77,8	8	57,1	4	50,0	0	0,0
TOTAL	**30 007 094**	**100,0**	**40**	**100,0**	**18**	**100,0**	**14**	**100,0**	**8**	**100,0**	**0**	**0,0**

[1] Le statut de collectivité rurale ou urbaine est déterminé d'après la définition attribuée par Statistique Canada au recensement métropolitain et urbain; toutes les autres localités étant considérées rurales. Les agglomérations régionales sont considérées comme étant rurales, sauf dans le cas des régions métropolitaines.

[2] Source : Statistique Canada, Recensement de 2001

Annexe A

Tableau 7 – FHMV – Équilibre entre les catégories

Les FMV surveillent l'équilibre entre les investissements répartis parmi les catégories (énergie, eau, gestion des déchets solides, transports et planification des collectivités viables).

FHMV – $ par catégorie

	Depuis la création du Fonds		2003-2004	2002-2003	2001-2002	2000-2001
Catégorie	**Total ($)**	**%**	**Subventions ($)**	**Subventions ($)**	**Subventions ($)**	**Subventions ($)**
Énergie	4 660 800	32,3	1 635 600	1 039 000	1 843 200	143 000
Eau	2 994 500	20,8	261 100	589 600	1 945 900	197 900
Gestion des déchets solides	3 247 300	22,6	1 160 900	507 500	1 508 100	70 800
Transport durable	1 642 700	11,4	815 800	484 900	342 000	0
Planification des collectivités viables	1 838 600	12,8	938 700	584 900	200 000	115 000
Total approuvé	**14 383 900**	**100,0**	**4 812 100**	**3 205 900**	**5 839 200**	**526 700**
Moins[1]	**(438 200)**		**(223 500)**	**(179 700)**	**(35 000)**	**0**
Total net	**13 945 700**		**4 588 600**	**3 026 200**	**5 804 200**	**526 700**

[1] Moins : projets annulés et sommes non déboursées pour des projets terminés

Tableau 8 – FIMV – Équilibre entre les catégories

FIMV – $ par catégorie

	Depuis la création du Fonds		2003-2004		2002-2003		2001-2002		2000-2001	
Catégorie	**Total ($)**	**%**	**Subventions ($)**	**Prêts ($)**	**Subventions ($)**	**Prêts ($)**	**Subventions ($)**	**Prêts ($)**	**Subventions ($)**	**Prêts ($)**
Énergie	52 973 500	47,6	9 413 300	31 216 400	2 488 800	8 855 000	2 200 000	650 000	0	150 000
Eau	28 016 800	25,3	679 500	17 606 300	800 000	5 981 000	347 500	2 100 000	0	502 500
Gestion des déchets solides	9 199 600	8,3	1 518 900	2 692 100	1 025 000	3 963 600	0	0	0	0
Transports durables	20 000 000	18,1	0	20 000 000	0	0	0	0	0	0
Projets intégrés	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0
ARRP[1]	780 000	0,7	780 000	0	–	–	–	–	–	–
Total approuvé	**110 969 900**	**100,0**	**12 391 700**	**71 514 800**	**4 313 800**	**18 799 600**	**547 500**	**2 750 000**	**0**	**652 500**
Moins[2]	**(650 000)**		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**(650 000)**	**0**	**0**
Total net	**110 319 900**		**12 391 700**	**71 514 800**	**4 313 800**	**18 799 600**	**547 500**	**2 100 000**	**0**	**652 500**

[1] Correspond à 26 subventions relatives à des accords pour l'exécution de rapports sur le rendement de projets (ARRP) du FIMV approuvés en 2003-2004 et avant. Ces subventions sont fondées sur la phase du contrat visée ou sur les exigences du contrat établies avec les FMV

[2] Moins : projets annulés et sommes non déboursées pour des projets terminés

États financiers des FMV pour 2003-2004

Financial Statements of
États financiers de la

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUNDS

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAUX VERTS

March 31, 2004
31 mars 2004

Deloitte

Deloitte & Touche LLP
100 Queen Street
Suite 800
Ottawa, Ontario
K1P 5T8

Tel: (613) 236-2442
Fax: (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Auditors' Report

To the National Board of Directors and Members of the Federation of Canadian Municipalities

We have audited the statement of financial position of the Federation of Canadian Municipalities (FCM) - Green Municipal Funds as at March 31, 2004 and the statements of operations, changes in fund balances and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of FCM's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of FCM - Green Municipal Funds as at March 31, 2004 and the results of their operations and their cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Rapport des vérificateurs

Au Conseil national d'administration et aux membres de la Fédération canadienne des municipalités

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Fonds municipaux verts au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la FCM. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la FCM - Fonds municipaux verts au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche LLP/s.e.n.c.

Chartered Accountants

May 7, 2004

Comptables agréés

Le 7 mai 2004

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUNDS
Financial Statements
March 31, 2004

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAUX VERTS
États financiers
31 mars 2004

	PAGE	
Statement of Financial Position	1	État de la situation financière
Statement of Operations	2	État des résultats
Statement of Changes in Fund Balances	3	État de l'évolution des soldes des fonds
Statement of Cash Flows	4	État des flux de trésorerie
Notes to the Financial Statements	5 - 10	Notes complémentaires

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES
Statement of Financial Position - Green Municipal Funds
as at March 31, 2004

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
État de la situation financière - Fonds municipaux verts
au 31 mars 2004

	2004			2003			
	Green Municipal Enabling Fund / **Fonds d'habilitation municipal vert**	**Green Municipal Investment Fund** / **Fonds d'investissement municipal vert**	**Total** / **Total**	Green Municipal Enabling Fund / Fonds d'habilitation municipal vert	Green Municipal Investment Fund / Fonds d'investissement municipal vert	Total / Total	
CURRENT ASSETS							ACTIF À COURT TERME
Cash	**$ 697,300**	**$ 348,100**	**$ 1,045,400**	$ 240,100	$ 305,100	$ 545,200	Encaisse
Short-term investments (note 3)	**13,246,200**	**56,602,700**	**69,848,900**	33,750,000	75,717,500	109,467,500	Placements à court terme (note 3)
Interest receivable	**425,700**	**946,000**	**1,371,700**	331,900	1,433,500	1,765,400	Intérêts à recevoir
Other receivable	**-**	**19,000**	**19,000**	-	2,100	2,100	Autres débiteurs
Current portion of loans receivable	**-**	**711,900**	**711,900**	-	587,500	587,500	Prêts à recevoir échéant à moins d'un an
Interfund receivable (payable)	**(533,600)**	**852,100**	**318,500**	(843,600)	749,400	(94,200)	Interfonds débiteur ou (créditeur)
Prepaid expenses	**-**	**39,600**	**39,600**	-	24,200	24,200	Frais payés d'avance
	13,835,600	**59,519,400**	**73,355,000**	33,478,400	78,819,300	112,297,700	
INVESTMENTS (note 3)	**36,120,300**	**163,084,700**	**199,205,000**	18,424,800	135,073,300	153,498,100	PLACEMENTS (note 3)
LOANS RECEIVABLE (note 4)	**-**	**4,545,800**	**4,545,800**	-	4,569,100	4,569,100	PRÊTS À RECEVOIR (note 4)
CAPITAL ASSETS (note 5)	**-**	**773,600**	**773,600**	-	776,300	776,300	IMMOBILISATIONS (note 5)
	$ 49,955,900	**$ 227,923,500**	**$ 277,879,400**	$ 51,903,200	$ 219,238,000	$ 271,141,200	
CURRENT LIABILITIES							PASSIF À COURT TERME
Accounts payable and accrued liabilities	**$ -**	**$ 577,800**	**$ 577,800**	$ -	$ 738,800	$ 738,800	Créditeurs et charges à payer
Accrued vacation and overtime	**-**	**59,200**	**59,200**	-	35,000	35,000	Congés et temps supplémentaire courus
	-	**637,000**	**637,000**	-	773,800	773,800	
GRANTS PAYABLE	**9,043,600**	**16,690,100**	**25,733,700**	7,245,800	4,561,200	11,807,000	SUBVENTIONS À PAYER
	9,043,600	**17,327,100**	**26,370,700**	7,245,800	5,335,000	12,580,800	
FUND BALANCES							SOLDE DES FONDS
Invested in capital assets	**-**	**773,600**	**773,600**	-	776,300	776,300	Investi en immobilisations
Reserve for non performing loans (note 6)	**-**	**1,877,300**	**1,877,300**	-	1,282,800	1,282,800	Réserve pour prêts délinquants (note 6)
Externally restricted	**40,912,300**	**207,945,500**	**248,857,800**	44,657,400	211,843,900	256,501,300	Affectation d'origine externe
	40,912,300	**210,596,400**	**251,508,700**	44,657,400	213,903,000	258,560,400	
	$ 49,955,900	**$ 227,923,500**	**$ 277,879,400**	$ 51,903,200	$ 219,238,000	$ 271,141,200	

APPROVED ON BEHALF OF THE BOARD

Yves Ducharme
President - Président

Ann MacLean
First Vice President - Première vice-présidente

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES
Statement of Operations - Green Municipal Funds
year ended March 31, 2004

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
État des résultats - Fonds municipaux verts
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004			2003	
	Green Municipal Enabling Fund	**Green Municipal Investment Fund**	**Total**	Total	
	Fonds d'habilitation municipal vert	**Fonds d'investissement municipal vert**	**Total**	Total	
Revenue					Revenus
Investment	**$ 2,108,000**	**$ 11,892,400**	**$ 14,000,400**	$ 14,086,500	Placements
Interest on loans	**-**	**192,700**	**192,700**	-	Intérêts sur prêts
	2,108,000	**12,085,100**	**14,193,100**	14,086,500	
Operating expenses					Dépenses d'exploitation
Personnel costs	**410,300**	**930,900**	**1,341,200**	963,200	Personnel
Other operating expenses	**818,600**	**1,806,800**	**2,625,400**	2,774,600	Autres dépenses d'exploitation
Amortization of capital assets	**-**	**176,000**	**176,000**	121,000	Amortissement des immobilisations
Occupancy costs	**35,600**	**86,300**	**121,900**	101,700	Frais d'occupation
	1,264,500	**3,000,000**	**4,264,500**	3,960,500	
Excess of revenue over expenses before grants	**843,500**	**9,085,100**	**9,928,600**	10,126,000	Excédent des revenus sur les dépenses avant subventions
Grants	**4,588,600**	**12,391,700**	**16,980,300**	7,340,000	Subventions
EXCESS (DEFICIENCY) OF REVENUE OVER EXPENSES	**$ (3,745,100)**	**$ (3,306,600)**	**$ (7,051,700)**	$ 2,786,000	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES
Statement of Changes in Fund Balances - Green Municipal Funds
year ended March 31, 2004

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
État de l'évolution des soldes des fonds - Fonds municipaux verts
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004						2003	
	Green Municipal Enabling Fund	Green Municipal Investment Fund						
	Restricted	Restricted	Invested in Capital Assets	Reserve for non performing loans	Total	Total	Total	
	Fonds d'habilitation municipal vert	Fonds d'investissement municipal vert						
	Affecté	Affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour prêts délinquants	Total	Total	Total	
BALANCE, BEGINNING OF YEAR	**$ 44,657,400**	**$ 211,843,900**	**$ 776,300**	**$ 1,282,800**	**$ 213,903,000**	**$ 258,560,400**	$ 255,774,400	SOLDE AU DÉBUT
Excess (deficiency) of revenue over expenses	**(3,745,100)**	**(3,306,600)**	**-**	**-**	**(3,306,600)**	**(7,051,700)**	2,786,000	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses
Amortization of capital assets	**-**	**176,000**	**(176,000)**	**-**	**-**	**-**	-	Amortissement des immobilisations
Net purchase of capital assets	**-**	**(173,300)**	**173,300**	**-**	**-**	**-**	-	Acquisitions nettes des immobilisations
Transfer to reserve for non performing loans (note 6)	**-**	**(594,500)**	**-**	**594,500**	**-**	-	-	Transfert à la réserve pour prêts délinquants (note 6)
BALANCE, END OF YEAR	**$ 40,912,300**	**$ 207,945,500**	**$ 773,600**	**$ 1,877,300**	**$ 210,596,400**	**$ 251,508,700**	$ 258,560,400	SOLDE À LA FIN

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES
Statement of Cash Flows - Green Municipal Funds
year ended March 31, 2004

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
État des flux de trésorerie - Fonds municipaux verts
de l'exercice terminé le 31 mars, 2004

	2004			2003	
	Green Municipal Enabling Fund **Fonds d'habilitation municipal vert**	**Green Municipal Investment Fund** **Fonds d'investissement municipal vert**	**Total** **Total**	Total Total	
Cash from operating activities					Encaisse provenant des opérations
Excess (deficiency) of revenue over expenses	**$ (3,745,100)**	**$ (3,306,600)**	**$ (7,051,700)**	$ 2,786,000	Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses
Amortization of premium/discount on investments	**262,500**	**5,284,600**	**5,547,100**	5,140,700	Amortissement des primes/escomptes sur les placements
Amortization of capital assets	**-**	**176,000**	**176,000**	121,000	Amortissement des immobilisations
Net change in non-cash working capital	**(403,900)**	**215,700**	**(188,200)**	124,417,600	Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement
Net cash generated from (used in) operating activities	**(3,886,500)**	**2,369,700**	**(1,516,800)**	132,465,300	Encaisse provenant des (utilisée par les) opérations
Financing and investing activities					Activités de financement et d'investissement
Net increase in grants payable	**1,797,900**	**12,128,900**	**13,926,800**	5,365,100	Augmentation nette des subventions à payer
Net sale (purchase) of investments	**2,545,800**	**(14,181,200)**	**(11,635,400)**	(135,155,300)	Dispositions (acquisitions) nettes de placements
Net increase in loans receivable	**-**	**(101,100)**	**(101,100)**	(5,151,600)	Augmentation nette des prêts à recevoir
Net purchase of capital assets	**-**	**(173,300)**	**(173,300)**	(295,800)	Acquisitions nettes des immobilisations
Net cash generated by (used in) financing and investing activities	**4,343,700**	**(2,326,700)**	**2,017,000**	(135,237,600)	Encaisse provenant des (utilisée par les) activités de financement et d'investissement
NET INCREASE (DECREASE) IN CASH	**457,200**	**43,000**	**500,200**	(2,772,300)	AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE
CASH, BEGINNING OF YEAR	**240,100**	**305,100**	**545,200**	3,317,500	ENCAISSE AU DÉBUT
CASH, END OF YEAR	**$ 697,300**	**$ 348,100**	**$ 1,045,400**	$ 545,200	ENCAISSE À LA FIN

FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES - GREEN MUNICIPAL FUNDS

Notes to the Financial Statements
year ended March 31, 2004

1. PURPOSE OF THE ORGANIZATION

On March 18, 1937, the Federation of Canadian Mayors and Municipalities (FCMM) was created from the merger of the 36-year old Union of Canadian Municipalities and the Dominion Conference of Mayors, formed two years earlier. On February 2, 1967, the FCMM was incorporated by letters patent under Part II of the Canada Corporations Act. At that time, charitable status was sought and obtained from Canada Revenue Agency. Supplementary Letters Patent changed the name of the organization to Federation of Canadian Municipalities (FCM) on August 9, 1976. FCM has a staff of 92, located at 24 Clarence Street in Ottawa. Owing to its charitable status, FCM is not subject to income taxes.

FCM is the national voice of municipal governments. FCM is dedicated to improving the quality of life in all communities by promoting strong, effective and accountable municipal government. FCM membership includes Canada's largest cities, all 19 major provincial and territorial municipal associations and many small rural and urban communities.

In April 2000, FCM received from the Government of Canada $100,000,000 to set up the Green Municipal Investment Fund (GMIF) and $25,000,000 for the Green Municipal Enabling Fund (GMEF). In April 2002, FCM received an additional $100,000,000 for the GMIF and $25,000,000 for the GMEF. Both funds were established to stimulate investment in innovative municipal projects and practices to improve the environmental performance of Canadian municipalities.

2. ACCOUNTING POLICIES

These financial statements report on the activities of the Green Municipal Funds only. They do not report on the activities of other funds of the Federation of Canadian Municipalities.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS - FONDS MUNICIPAUX VERTS

Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2004

1. NATURE DES OPÉRATIONS ET MISSION

La Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités (FCMM) a été créée le 18 mars 1937 suite à la fusion de l'Union Canadienne des Municipalités, datant de 36 ans et de la Conférence des maires du Dominion, créée 2 ans auparavant. Le 2 février 1967, la FCMM a été incorporée par lettres patentes en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. À ce moment là, FCMM a demandé et obtenu le statut d'organisme à but non lucratif de l'Agence canadienne du revenu. Le 9 août 1976, des lettres patentes supplémentaires ont été obtenues, afin de changer le nom de l'organisation pour la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Son effectif est de 92 employés et son siège social est situé au 24, rue Clarence à Ottawa. Étant un organisme de charité, la FCM est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La FCM est le porte-parole national des gouvernements municipaux. La FCM consacre ses efforts à l'amélioration de la vie dans toutes les communautés et encourage un gouvernement municipal fort, efficace et responsable. La FCM se compose de représentants des plus grandes villes du Canada, des 19 associations municipales provinciales et territoriales et de plusieurs petites communautés rurales et urbaines.

La FCM a reçu 100 000 000 $ du gouvernement du Canada en avril 2000 pour l'établissement du Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) et 25 000 000 $ pour l'établissement du Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV). La FCM a reçu en avril 2002 des montants supplémentaires de 100 000 000 $ pour le FIMV et 25 000 000 $ pour le FHMV. Ces fonds ont été créés afin de stimuler l'investissement dans des projets et des pratiques municipales novateurs dans le but d'améliorer l'efficacité environnementale des municipalités canadiennes.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ne rendent compte que des activités des Fonds municipaux verts. Ils ne rendent pas compte des activités des autres fonds de la Fédération canadienne des municipalités.

2. ACCOUNTING POLICIES (continued)

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies:

Fund accounting

In accordance with the principles of fund accounting, FCM maintains its accounting records to ensure that limitations and restrictions placed on the use of available resources are observed. Under this method, resources are classified for accounting and reporting purposes into funds that are in accordance with specific activities or objectives. Accordingly, separate accounts are maintained for the General Fund and the Externally Restricted Funds.

Green Municipal Enabling Fund

The Green Municipal Enabling Fund will provide, over a seven-year period, grants to support feasibility studies of innovative municipal projects.

Green Municipal Investment Fund

The Green Municipal Investment Fund is a permanent revolving fund that supports through grants and loans the implementation of innovative environmental projects undertaken by Canadian municipalities and other public and private sector partners.

Revenue recognition

FCM follows the restricted fund method of accounting for contributions. Receipts in restricted funds and unrestricted receipts in other funds are recognized as revenue in the appropriate fund when received or receivable.

Interest revenue is recognized in the particular fund to which it applies on an accrual basis.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux usages de la comptabilité par fonds, la FCM tient ses registres comptables afin d'assurer que les limites et les restrictions qui s'appliquent aux ressources disponibles soient respectées. Selon cette méthode, toutes les ressources sont présentées dans des fonds distincts selon l'activité ou les objectifs poursuivis. Par conséquent, des fonds séparés sont maintenus pour les activités du Fonds général et pour les fonds affectés par du financement provenant de l'extérieur.

Fonds d'habilitation municipal vert

Le Fonds d'habilitation municipal vert accordera, sur une période de sept ans, des subventions pour favoriser la réalisation d'études de faisabilité de projets municipaux innovateurs.

Fonds d'investissement municipal vert

Le Fonds d'investissement municipal vert est un fonds permanent renouvelable qui permet la réalisation de projets environnementaux innovateurs par le biais de subventions et prêts aux municipalités canadiennes ou de leurs partenaires publics ou privés.

Constatation des revenus

La FCM suit la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour enregistrer les apports. Les rentrées de trésorerie dans les fonds affectés et les rentrées de trésorerie non affectées dans d'autres fonds sont reconnues comme revenus dans les fonds appropriés lorsque reçues ou à recevoir.

Les revenus d'intérêts sont constatés dans le fonds auxquels ils se rapportent selon la comptabilité d'exercice.

2. ACCOUNTING POLICIES (continued)

Expense recognition

Direct expenses are allocated to the particular fund to which they apply. Indirect expenses are first prorated based on investment revenue recognized by each fund to the maximum allowed by the respective agreements. If the maximum has been reached within one of the funds but availability still exists within the other fund then the remaining expenses are allocated to the other fund up to the maximum allowed.

Grants are recognized as an expense in the period in which the Board approval process has been completed.

Investments

Short-term investments are carried at the lower of cost and market value.

Long-term investments are carried at cost, net of amortized discounts and premiums, and are reduced when there has been a loss in value that is other than temporary.

Capital assets

Assets purchased for externally funded projects are charged directly to project expense. All other assets are capitalized in the year of purchase and amortized using the straight-line basis over the following terms:

Building renovations	10 years
Furniture and equipment	5 years
Leasehold improvements	5 years
Computer hardware and software	3 to 5 years

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des dépenses

Les dépenses directes sont comptabilisées dans le fonds auxquelles elles se rapportent. Les dépenses indirectes sont d'abord réparties au prorata des revenus d'investissement reconnus dans chacun des fonds jusqu'au maximum établi dans les ententes respectives. Si le maximum est atteint par l'un des deux fonds mais qu'il reste de la disponibilité dans l'autre fonds, les dépenses excédentaires seront allouées au deuxième fonds jusqu'au maximum permis.

Les subventions sont reconnues comme dépense dans l'exercice au cours duquel le processus d'approbation a été complété par le Conseil.

Placements

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût, nets de l'amortissement de l'escompte et des primes et réduits en cas de perte de valeur permanente.

Immobilisations

Les immobilisations acquises pour les projets financés de l'extérieur sont portés directement aux dépenses de ceux-ci. Tous les autres actifs sont capitalisés l'année de leur achat et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Rénovations de l'immeuble	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 à 5 ans

3. INVESTMENTS

Investments are summarized as follows:

3. PLACEMENTS

Les placements se répartissent comme suit :

	2004 Cost / Coût	2004 Market Value / Valeur au marché	2003 Cost / Coût	2003 Market Value / Valeur au marché	
Green Municipal Enabling Fund					**Fonds d'habilitation municipal vert**
Short-term bonds	**$ 13,246,200**	**$ 13,442,300**	$ 33,750,000	$ 33,802,500	Obligations à court terme
Federal bonds	**$ 31,886,900**	**$ 32,601,000**	$ 4,926,800	$ 4,975,900	Obligations fédérales
Provincial bonds	**1,768,500**	**1,866,900**	5,485,100	5,617,200	Obligations provinciales
Corporate bonds	**2,464,900**	**2,631,900**	8,012,900	8,236,500	Obligations corporatives
Long-term investments	**$ 36,120,300**	**$ 37,099,800**	$ 18,424,800	$ 18,829,600	Placements à long terme
Green Municipal Investment Fund					**Fonds d'investissement municipal vert**
Short-term bonds	**$ 56,602,700**	**$ 57,063,800**	$ 75,717,500	$ 75,895,400	Obligations à court terme
Federal bonds	**$ 91,466,200**	**$ 96,468,900**	$ 61,729,000	$ 62,743,100	Obligations fédérales
Provincial bonds	**47,863,100**	**51,348,500**	40,226,600	41,912,000	Obligations provinciales
Corporate bonds	**23,755,400**	**25,836,400**	33,117,700	34,368,500	Obligations corporatives
Long-term investments	**$ 163,084,700**	**$ 173,653,800**	$ 135,073,300	$ 139,023,600	Placements à long terme
Total short-term	**$ 69,848,900**	**$ 70,506,100**	$ 109,467,500	$ 109,697,900	**Total court terme**
Total long-term	**$ 199,205,000**	**$ 210,753,600**	$ 153,498,100	$ 157,853,200	**Total long terme**

Interest rate risk

Bonds consist of debt obligations of governments and corporate entities paying interest at rates appropriate to the market at their date of purchase. They mature at face value on a staggered basis from April 8, 2004 to August 10, 2015. Effective interest rates to maturity for these securities range from 1.9% to 4.8%.

Financial risk

The financial risk arises from the fluctuations in interest rates and foreign exchange rates, and the degree of volatility of these rates. The Federation of Canadian Municipalities - Green Municipal Funds do not use derivative instruments to reduce its exposure to interest and foreign currency risk.

Risque relié aux taux d'intérêt

Les obligations gouvernementales et de sociétés offrent des taux d'intérêts selon le marché au moment de leurs acquisitions. Elles viennent à échéance par tranches selon leur valeur nominale, du 8 avril 2004 au 10 août 2015. Les taux d'intérêts pour ces obligations varient de 1,9 % à 4,8 %.

Risque financier

Le risque financier est le risque qui découle des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. La Fédération canadienne des municipalités - Fonds municipaux verts n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque d'intérêt et de devise.

3. INVESTMENTS (continued)

Credit risk

Credit risk arises from the potential that a counterparty to an investment will fail to perform its obligations. Concentrations of credit risk exist when a significant proportion of investments are invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions.

3. PLACEMENTS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations vis-à-vis des placements. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires.

4. LOANS RECEIVABLE

4. PRÊTS À RECEVOIR

	2004	2003	
Original amount of $425,000, amortized over five years, maturing in 2008, reimbursable annually at $85,000 plus interest at 4.5%.	**$ 340,000**	$ 425,000	Montant original de 425 000 $, remboursable sur cinq ans en versements égaux de 85 000 $ plus intérêts à 4,5 %, échéant en 2008.
Original amount of $2,100,000 amortized over ten years, maturing in 2013, reimbursable annually at $255,600 including interest at 3.71%.	**1,923,000**	2,100,000	Montant original de 2 100 000 $, remboursable sur dix ans en versements égaux de 255 600 $ incluant intérêts à 3,71 %, échéant en 2013.
Original amount of $1,453,600, amortized over seven years, maturing in 2010, reimbursable annually at $207,700 plus interest at 3.49%.	**1,246,000**	1,453,600	Le montant original de 1 453 600 $, remboursable sur sept ans en versements égaux de 207 700 $ plus intérêts à 3,49 %, échéant en 2010.
Original amount of $1,178,000, amortized over ten years, maturing in 2013, reimbursable annually at $117,800 plus interest at 1.925% to 3.438%.	**1,178,000**	1,178,000	Le montant original de 1 178 000 $, remboursable sur dix ans en versements égaux de 117 800 $ plus intérêts à 1,925 % à 3,438 %, échéant en 2013.
Advance on approved loan of $2,025,000, amortized over ten years, maturing in 2014, capital reimbursable annually at $21,700 commencing on the date of the second anniversary of the first disbursement, plus interest at 6.686% paid monthly.	**195,700**	-	Avance sur prêt autorisé de 2 025 000 $, remboursable sur dix ans en versements égaux de capital de 21 700 $ débutant à la date du deuxième anniversaire du premier déboursé, plus intérêts à 6,686% versés mensuellement, échéant en 2014.
Advance on approved loan of $2,100,000, amortized over ten years, maturing in 2013, capital reimbursable semi-annually after the seventh year, interest at 5.8% paid monthly for the first 7 years and semi-annually after the seventh year.	**375,000**	-	Avance sur prêt autorisé de 2 100 000 $, remboursable sur dix ans en versements semi-annuels débutant après la septième année, intérêts à 5,8% versés mensuellement les sept premières années et semestriellement après la septième année, échéant en 2013.
	5,257,700	5,156,600	
Less current portion	**711,900**	587,500	Moins la tranche échéant à moins d'un an
	$ 4,545,800	$ 4,569,100	

4. LOANS RECEIVABLE (continued)

Loan repayments over the next five years based on the same terms and conditions are as follows:

2005	**$ 711,900**
2006	**601,000**
2007	**629,900**
2008	**637,200**
2009	**560,000**
	$ 3,140,000

4. PRÊTS À RECEVOIR (suite)

Les remboursements en capital au cours des cinq prochains exercices basés sur les mêmes termes et conditions sont les suivants :

5. CAPITAL ASSETS

5. IMMOBILISATIONS

	2004			2003	
	Cost Coût	Accumulated Amortization Amortissement cumulé	Net Book Value Valeur nette	Net Book Value Valeur nette	
Green Municipal Investment Fund					Fonds d'investissement municipal vert
Furniture and equipment	**$ 272,700**	**$ 137,100**	**$ 135,600**	$ 129,600	Mobilier et équipement
Leasehold improvements	**477,900**	**119,300**	**358,600**	313,300	Améliorations locatives
Computer hardware and software	**438,900**	**159,500**	**279,400**	333,400	Équipement informatique et logiciels
	$ 1,189,500	**$ 415,900**	**$ 773,600**	$ 776,300	

6. RESERVE FOR NON PERFORMING LOANS

The Green Municipal Investment Fund, under terms of the funding agreement, transfers to this reserve annually an amount equivalent to five per cent of its annual investment revenue for the purpose of managing risk from potentially non-performing loans.

6. RÉSERVE POUR PRÊTS DÉLINQUANTS

En vertu de l'accord de financement, le Fonds d'investissement municipal vert verse annuellement à cette réserve un montant équivalent à cinq pour cent de ses revenus annuels d'investissement afin de pourvoir aux prêts qui pourraient devenir délinquants.

7. COMMITMENTS

As at March 31, 2004, the Green Municipal Investment Fund had loans approved by the Board but undisbursed for a total amount of $87,289,600 ($16,405,500 in 2003).

7. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2004, le Fonds d'investissement municipal vert avait des prêts approuvés par le Conseil mais non encore déboursés pour un montant total de 87 289 600 $ (16 405 500 $ en 2003).

8. COMPARATIVE FIGURES

Certain prior year figures have been reclassified to conform with current year financial statement presentation.

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent on été reclassés afin de rendre la présentation comparable à celle adoptée aux états financiers de cette année.

Projets approuvés par les FMV (par province)

Alberta

FHMV 3733 – *Transports* – Vision future pour le LA Transit – Ville de Lethbridge (Alb.) – Subvention : 90 000 $; valeur globale du projet : 180 000 $: À l'aide d'une approche systémique, le *LA Transit* mettra à l'essai un nouveau système de « voie de ceinture » qui permettra d'offrir un service perpendiculaire à un plus petit nombre de boucles. Contrairement au système actuel qui exige que les usagers du transport en commun passent par la station centrale pour se rendre à un autre point de la roue, ce nouveau service réduira la durée des trajets en les rendant plus directs.

FHMV 3742 – *Énergie* – Étude de faisabilité d'un système de chauffage solaire urbain à grande échelle utilisant le stockage thermique saisonnier – Ville d'Okotoks (Alb.) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 349 000 $: La Ville d'Okotoks aura l'occasion de réaliser un projet témoin de démonstration de chauffage solaire urbain saisonnier pour 50 maisons, inspiré d'un concept européen que le programme Mesures d'action précoce en matière de technologie (TEAM) de Ressources naturelles Canada souhaite tester.

FHMV 3642 – *Énergie* – Rénovation du Centre municipal de Shenfield – Ville de Spruce Grove (Alb.) – Subvention : 65 000 $; valeur globale du projet : 130 000 $: La Ville de Spruce Grove veut prouver son leadership écologique dans la collectivité en intégrant le plus grand nombre possible de caractéristiques éconergétiques dans la rénovation du Centre municipal de Shenfield, ce qui pourrait entraîner une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 118 000 kilogrammes par an.

FHMV 3849 – *Déchets* – Projet de réduction des GES dans les lieux d'enfouissement, de réacheminement des déchets et de récupération d'énergie – *Leduc and District Regional Waste Management Authority* (Alb.) ; Ville de Leduc (Alb.) – Subvention : 57 250 $; valeur globale du projet : 119 500 $: Dans le cadre de cette étude témoin, on concevra, construira et contrôlera un champ d'essai d'oxydation à pleine échelle du méthane à partir duquel les gaz d'enfouissement seront acheminés, ainsi qu'un lit d'essai à haute performance où les gaz d'enfouissement seront oxydés. Les conclusions devraient permettre à la plupart des petits et moyens lieux d'enfouissement canadiens de réduire leurs émissions de méthane de 85 p. 100 au maximum.

FHMV 3916 – *Énergie* – Étude de faisabilité d'un système de chauffage solaire urbain – Ville de Vulcan (Alb.) – Subvention : 150 000 $; valeur globale du projet : 300 000 $: Cette évaluation permettra d'analyser la faisabilité d'une centrale *force-chaleur tri-mode* d'une valeur de 10 millions de dollars. Ce système de production d'énergie électrique et thermique combinera un collecteur solaire thermique de 30 000 mètres carrés, une chaudière à la biomasse agricole et une micro-turbine à gaz.

FHMV 3962 – *Planification des collectivités viables* – Étude – Étape naturelle vers la collectivité viable de Canmore – Ville de Canmore (Alb.) – Subvention : 125 000 $; valeur globale du projet : 253 500 $: Cette approche intégrée et globale de la viabilité de la collectivité comprendra la création d'un module d'apprentissage en ligne pour la collectivité et une étude de cas sur les résultats du projet de planification. La municipalité de Canmore et la *Canmore Economic Development Authority* feront appel aux services du *Biosphere Institute* et de *The Natural Step Canada* pour assurer la coordination du projet.

FIMV 1223 – *Énergie* – Centre de loisirs de Medicine Hat – Mariah Energy Corp./Ville de Medicine Hat (Alb.) – Subvention : 212 862 $; valeur globale du projet : 464 426 $: La Ville de Medicine Hat achètera de l'électricité et de l'énergie thermique à son partenaire municipal, la *Mariah Energy Corp.*, qui reliera deux de ses unités 120/60 *Heat PlusPower* en une boucle d'eau chaude primaire au centre de loisirs de Medicine Hat.

FIMV 1483 – *Déchets* – Système intégré d'utilisation du fumier – Highmark Renewables Inc., Ville de Vegreville, Ville de Two Hills, Comté de Two Hills (Alb.) – Subvention : 800 000 $; prêt : 1 600 000 $; valeur globale du projet : 6 435 000 $: Ce projet vise à mettre au point (et à commercialiser dans un second temps) un système intégré d'utilisation du fumier qui permettra de gérer le fumier animal et les déchets municipaux en tant que ressources utiles. Les produits directs seront de la chaleur et de l'électricité, des fertilisants biologiques et de l'eau réutilisable.

Annexe C

FIMV 5095 – *Déchets* – Projet témoin – Projet de recyclage du sable des rues – Ville d'Edmonton (Alb.) – Subvention : 618 923 $; valeur globale du projet : 1 996 640 $: Le lavage du sable des rues n'a jamais été fait à grande échelle. Le personnel municipal d'Edmonton a mis au point un processus qui devrait permettre de récupérer jusqu'à 70 p. 100 du sable des rues afin de le réutiliser l'hiver suivant.

Colombie-Britannique

FHMV 3735 – *Énergie* – Projet de gestion de l'énergie pour le District régional de la capitale et Projet de conservation de l'eau – District régional de la capitale et communautés environnantes (C.-B.) – Subvention : 183 000 $; valeur globale du projet: 432 000 $: Ce partenariat novateur, unique en Colombie-Britannique, entre un district régional et un fournisseur d'électricité provincial (BC Hydro) servira de modèle à la coordination des efforts des gouvernements fédéral, provincial et municipaux visant à rationaliser la consommation d'énergie et d'eau dans les municipalités de la Colombie-Britannique.

FHMV 3254 – *Déchets* – Étude sur les biocombustibles dérivés des déchets pour les transports – Ville de Kelowna / District régional d'Okanagan-Centre (C.-B.) – Subvention : 65 650 $; valeur globale du projet : 131 300 $: Cette étude vise à trouver des façons pratiques et économiques de convertir les déchets régionaux en combustibles propres et renouvelables pour alimenter les parcs de véhicules municipaux. Toutes les sources majeures de déchets seront étudiées, dont les biosolides, les déchets solides organiques, les déchets du bois et les résidus des activités agricoles et de la transformation des aliments. On examinera la possibilité d'utiliser l'électricité, le méthane, l'éthanol et l'hydrogène comme carburants possibles pour remplacer le diesel, l'essence et le gaz propane.

FHMV 3716 – *Déchets* – Autre système d'élimination des déchets pour le District régional de la vallée Fraser (DRVF) (C.-B.) – Subvention : 24 999 $; valeur globale du projet : 50 000 $: Cette étude examinera les façons d'augmenter le taux de réacheminement des déchets du DRVF en envisageant de nouvelles applications technologiques (compostage, énergie dérivée des déchets et matières industrielles, commerciales et institutionnelles) et de nouvelles formes de gouvernance (comme un rôle régional élargi).

FHMV 3869 – *Énergie* – Projet de mini-centrale hydroélectrique de China Creek – Hishinski Economic Development Corporation Inc. (C.-B.) et la Ville de Port Alberni (C.-B.) – Subvention : 90 335 $; valeur globale du projet : 180 671 $: Ce projet offre une occasion de coopération unique entre une réserve d'une Première nation et une municipalité. Il permettra à la collectivité de mieux comprendre les changements climatiques mondiaux et les solutions offertes aux communautés et aux citoyens pour réduire leur impact collectif.

FHMV 3418 – *Énergie* – Étude de faisabilité du projet de chauffage urbain à l'incinérateur du DRGV à Burnaby – District régional du Grand Vancouver (DRGV) (C.-B.) – Subvention : 40 350 $; valeur globale du projet : 80 700 $: Dans cette étude d'évaluation, le DRGV examinera la possibilité de réacheminer la chaleur dissipée de l'incinérateur de la ville de Burnaby vers les nouveaux bâtiments industriels du nouveau parc d'affaires adjacent.

FHMV 3656 – *Déchets* – Étude de faisabilité de la collecte et de l'utilisation des gaz d'enfouissement aux lieux d'enfouissement de Cache Creek et Coquitlam – District régional du Grand Vancouver (DRGV) (C.-B.) – Subvention : 50 275 $; valeur globale du projet : 100 550 $: Ce projet fera preuve d'innovation en allant au-delà des exigences réglementaires pour examiner les possibilités d'utilisation des gaz d'enfouissement comme carburant automobile, dans les micro-turbines et les piles à combustible.

FHMV 3736 – *Transports* – Plan de transports en commun intelligents d'Okanagan-Centre – Ville de Kelowna (C.-B.) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 200 000 $: Ce projet préparera le District régional d'Okanagan-Centre à la croissance prévue de la population, qui devrait passer de 155 000 à plus de 240 000 au cours des 20 prochaines années. Il comprendra l'élaboration d'une approche des transports en commun favorisant une croissance intelligente et d'une stratégie prioritaire en matière de transports en commun qui intègre les technologies des systèmes de transports intelligents (STI).

FHMV 5192 – *Énergie* – Centre interactif pour la recherche portant sur le développement durable.– Institut de recherche pour le développement durable (C.-B.); Université de la Colombie-Britannique (UBC) (C.-B.); District régional du Grand Vancouver (DRGV) (C.-B.) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 200 000 $: Dans le cadre de ce projet, une étude technique détaillée et un plan d'affaires complet seront élaborés pour le *Centre for Interactive Research on Sustainability* de l'Institut de recherche pour le développement durable de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC). De par sa conception, ce bâtiment très novateur sera le plus avancé sur le plan environnemental au Canada.

FHMV 5036 – *Transports* – Étude sur le stationnement à proximité des gares – Ville de Burnaby (C.-B.) – Subvention : 30 000 $; valeur globale du projet : 60 000 $: Cette étude examinera les problèmes d'offre et de demande et les possibilités de stationnement pour les banlieusards, les visiteurs et les résidents dans les zones d'accès aux transports en commun du centre-ville et de ses deux gares du SkyTrain.

FHMV 5120 – *Transports* – Plan de gestion de la demande de transports de Saanich – District de Saanich (C.-B.) – Subvention : 32 500 $; valeur globale du projet : 65 000 $: Dans le cadre de cette étude, le District de Saanich élaborera et mettra en œuvre un plan de gestion de la demande de transports pour toutes ses installations municipales. Cet essai sur le terrain débouchera sur un plan officiel de gestion de la demande de transports pour le District de Saanich et sur un guide des bonnes pratiques.

FHMV 3501 – *Planification des collectivités viables* – Plan de gestion de l'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre – Ville de North Vancouver (C.-B.) – Subvention : 20 000 $; valeur globale du projet : 40 000 $: Cette étude vise à développer un plan d'action en matière de gaz à effet de serre dont les recommandations précises permettront à la Ville de North Vancouver de réduire les émissions de dioxyde de carbone produites par les activités municipales, industrielles et par la population. Ce plan d'action fournira également une mesure de référence pour évaluer les progrès.

FHMV 5156 – *Énergie* – Étude – Projet d'énergie communautaire à Revelstoke – Ville de Revelstoke (C.-B.) – Subvention : 13 000 $; valeur globale du projet : 30 000 $: L'étude examinera la possibilité d'implanter un système énergétique communautaire qui alimenterait le séchoir à bois de la Downie Timber Ltd. et neuf bâtiments communautaires. Le système proposé serait installé à côté des séchoirs de la scierie et comprendrait une chaudière à l'huile chaude alimentée à la biomasse d'une puissance de 1,5 MW, ainsi qu'une chaudière auxiliaire et de pointe au propane.

FHMV 5066 – *Déchets* – Essai sur le terrain – Projet de gestion des déchets et de récupération des ressources d'Okanagan-Nord – *Bifano Dairy Farms*/District régional d'Okanagan-Nord (C.-B.) – Subvention : phase I – 30 000 $, phase II – 300 000 $; valeur globale du projet : phase I – 60 000 $, phase II – 2 750 000 $: La *Bifano Dairy Farms* et le District régional d'Okanagan-Nord feront l'essai d'un digesteur anaérobie pour le traitement des déchets organiques agricoles, municipaux et industriels combinés.

FHMV 3648 – *Eau* – Étude – Projet de traitement de l'eau de Telkwa – Village de Telkwa (C.-B.) – Subvention : 94 095 $; valeur globale du projet : 188 190 $: Cette étude pratique approfondie évaluera la performance de la technologie des UV combinée au traitement chimique dans le cadre de la nouvelle usine d'épuration du village de Telkwa.

FHMV 5001 – *Déchets* – Étude sur le terrain – Caractérisation de la production de méthane et des émissions fugitives sur les lieux d'enfouissement à l'aide d'isotopes de carbone et d'hydrogène stables – Sperling Hansen Associates/District régional de la capitale/Ville de Vancouver/District régional de Okanagan-Simikameen/District régional de Thompson-Nicola/District régional de Fraser-Fort George (C.-B.) – Subvention : 115 174 $; valeur globale du projet : 401 700 $: Cette étude examinera et cherchera à résoudre deux questions importantes ayant trait à la gestion municipale des gaz d'enfouissement et à l'atténuation de leurs impacts : premièrement, la caractérisation et la prédiction de la performance du lieu d'enfouissement à court et long terme (potentiel de production de méthane et qualité du produit); deuxièmement, l'évaluation et la comparaison des émissions de

méthane des lieux d'enfouissement munis de couches de couverture avec membranes (couvertures biologiques) et sans membrane.

FIMV 1717 – *Énergie* – Lonsdale Energy Corporation : démarrage et financement – Ville de Vancouver-Nord (C.-B.) – Subvention : 2 000 000 $; prêt : 2 000 000 $; valeur globale du projet : 8 133 800 $: Le Conseil de la Ville de Vancouver-Nord a créé la *Lonsdale Energy Corporation* en 2003 avec le mandat d'installer et de gérer un système urbain d'énergie distribuée pour fournir le chauffage et l'eau chaude dans les bâtiments d'un secteur précis de la ville.

FIMV 5215 – *Déchets* – Utilisation des gaz d'enfouissement de Hartland – District régional de la capitale (C.-B.) – Prêt : 682 078 $; valeur globale du projet : 2 728 312 $: Le District régional de la capitale de la Colombie-Britannique a conclu une entente d'une durée de 20 ans avec Maxim Power Corporation pour l'utilisation des gaz d'enfouissement captés au lieu d'enfouissement de Hartland afin de produire 1,6 MW d'énergie verte. Ce projet permettra de repousser la construction de nouvelles centrales électriques au gaz naturel ou autres combustibles fossiles tout en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

FIMV 1511 – *Transports* – Prêt de réinvestissement et d'achat de trolleybus Translink – Greater Vancouver Transportation Authority (Translink) (C.-B.) et District régional de Vancouver (C.-B.) – Prêt : 20 000 000 $; valeur globale du projet : 256 000 000 $: Ce projet comporte deux composantes distinctes : le projet de base, qui porte sur l'achat des trolleybus à l'aide d'un prêt du Fonds d'investissement municipal vert (FIMV), et la composante « réinvestissement » qui réinjecte l'épargne réalisée grâce au prêt à bas taux du FIMV dans des initiatives de gestion de la demande de transports et d'énergie renouvelable.

FIMV 1619 – *Eau* – Projet – Station d'épuration de River Street – Ville de Kamloops (C.-B.) – Prêt : 16 743 750 $; valeur globale du projet; 66 975 000 $) : La nouvelle station d'épuration de la Ville fera appel à une nouvelle technologie de membranes pour produire de l'eau de très grande qualité. Cette technologie réduira la turbidité de l'eau pour la ramener à des niveaux acceptables et éliminera 99,99 p. 100 des organismes en suspension dans l'eau.

FIMV 1206 – *Énergie* – Projet témoin – Projet d'énergie communautaire de Revelstoke (chauffage seulement) – Ville de Revelstoke (C.-B.) – Subvention : 1 348 000 $; Prêt : 1 348 000 $; valeur globale du projet : 5 392 000 $: Le projet d'énergie communautaire de Revelstoke est une entreprise de la Ville de Revelstoke réalisée par le truchement de sa filiale en propriété exclusive, la *Revelstoke Community Energy Corporation* (*RCEC*). La RCEC construira une installation de chauffage qui brûlera annuellement environ 7 000 tonnes de résidus de biomasse forestière dans une chaudière à biomasse de pointe afin de produire l'eau chaude nécessaire pour chauffer le séchoir à bois de la Downie Timber Ltd et plusieurs bâtiments de la ville de Revelstoke.

Île-du-Prince-Édouard

FHMV 3684 – *Eau* – *The Victoria Conservatory Wastewater Treatment Plant* – Collectivité de Victoria (Î.-P.-É.) – Subvention : 25 000 $; valeur globale du projet : 50 000 $: Cette étude a pour but de vérifier la faisabilité de construire un nouveau réseau d'égout municipal combinant un réseau de collecte par gravité et une station de traitement tertiaire des eaux usées.

Manitoba

FHMV 3163 – *Planification des collectivités viables* – Stratégie intégrée de réduction des gaz à effet de serre de la Ville de Winnipeg – Ville de Winnipeg (Man.) – Subvention : 25 000 $; valeur globale du projet : 59 400 $: Cette étude permettra de mettre au point une stratégie détaillée et intégrée de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la Ville de Winnipeg. Le plan d'action offrira à Winnipeg des recommandations précises pour réduire les émissions produites par les équipements municipaux, les entreprises et la population. Il fournira également des données de référence afin de permettre d'évaluer les progrès.

FHMV 3194 – *Planification des collectivités viables* – Projet d'efficacité énergétique municipale au Manitoba (MMEP) – Association of Manitoba Municipalities (AMM) (Man.) – Subvention : 160 000 $; valeur globale du projet : 320 000 $: Cent quarante-sept installations municipales de 16 petites municipalités rurales manitobaines sont incluses dans cette étude municipale englobant plusieurs partenaires et coordonnée par l'*Association of Manitoba Municipalities* (*AMM*). De nouveaux éléments des bâtiments, y compris l'éclairage et les systèmes de contrôle, les systèmes géothermiques, les chauffe-eau solaires et beaucoup d'autres options seront considérés pour les installations.

FHMV 3874 – *Énergie* – Étude – *Youth for Christ/Portage Inc.* – Ville de Portage La Prairie (Man.) – Subvention : 8 000 $; valeur globale du projet : 16 000 $: Ce projet porte sur la conception d'un centre de loisirs pour les jeunes qui offrirait des avantages sociaux importants à la collectivité et aiderait à revitaliser un terrain désaffecté. Il serait réalisé en construisant un bâtiment vert ne produisant quasiment aucune émission de dioxyde de carbone (CO_2).

Nouveau-Brunswick

FHMV 3677 – *Transports* – Projet de transports urbains – Ville de Bathurst (N.-B.) – Subvention : 30 000 $; valeur globale du projet : 63 000 $: Cette étude évaluera la faisabilité technique et financière d'un système de transports en commun en vue d'offrir une solution de rechange viable aux citoyens qui utilisent leur automobile et de les sensibiliser aux façons de contribuer au projet d'un point de vue personnel dans le cadre du « Défi d'une tonne ».

FHMV 3453 – *Énergie* – Étude sur l'énergie utilisée pour le traitement des eaux potables et usées – Ville de Saint John (N.-B.) – Subvention : 50 000 $; valeur globale du projet : 100 000 $: L'objectif de ce projet est de réduire la consommation d'électricité d'au moins 35 p. 100 sur une période de cinq ans. Pour atteindre cet objectif, une vérification énergétique complète des stations de pompage et de traitement des eaux potables et usées sera effectuée.

Nouvelle-Écosse

FHMV 3056 – *Énergie* – Étude de faisabilité sur l'énergie éolienne pour Sydney-MRCB – *New Dawn Enterprises Ltd.*/Municipalité régionale de Cap-Breton (MRCB) (N.-É.) – Subvention : 28 500 $; valeur globale du projet : 57 000 $: En collaboration avec la Municipalité régionale de Cap-Breton, la *New Dawn Enterprises Ltd.* (une société de développement communautaire) réalisera une évaluation de faisabilité en vue de déterminer la viabilité commerciale d'une industrie d'énergie éolienne au Cap-Breton qui offrirait de l'énergie verte aux manufacturiers locaux et aux services gouvernementaux.

FHMV 3788 – *Énergie* – Projet *Gold Coast* – Ville de Canso (N.-É.) – Subvention : 67 570 $; valeur globale du projet : 135 145 $: Cet essai sur le terrain permettra de réaliser une analyse rigoureuse du potentiel technique et économique d'un parc d'éoliennes qui serait implanté en périphérie de Canso.

FHMV 3713 – *Énergie* – Projet de cogénération et de chauffage communautaire – Ville de Truro (N.-É.) – Subvention : 95 000 $; valeur globale du projet : 190 000 $: Formé en 2002, le Comité directeur du projet de cogénération et de chauffage communautaire de Truro souhaite examiner la faisabilité financière et technique d'une usine de cogénération pour fournir l'électricité et le chauffage au parc industriel de la ville.

FHMV 3536 – *Eau* – Évaluation des techniques de traitement des eaux usées – Ville d'Amherst (N.-É.) – Subvention : 16 000 $; valeur globale du projet : 32 000 $: Selon les données existantes et sur la base d'une installation choisie au préalable, cette étude mettra à jour et réévaluera les conclusions d'un rapport précédent en ajoutant des approches nouvelles et novatrices de traitement des eaux usées de la ville d'Amherst.

FHMV 5248 – *Planification des collectivités viables* – Collectivité viable et en bonne santé – Municipalité régionale de Halifax (N.-É.) – Subvention : 75 000 $; valeur globale du projet : 150 000 $: La Municipalité régionale de Halifax mettra à jour et terminera son inventaire des émissions de gaz à effet de serre afin de fixer des objectifs de réduction. Une formation stratégique en développement durable sera donnée à son nouveau

service de gestion de l'environnement (SGE) par *The Natural Step* (*TNS*) Canada afin de l'aider à concevoir une approche globale de développement durable.

FHMV 5285 – *Planification des collectivités viables* – Étude – Climat – SMART : Changement climatique – Trousse d'outils durables pour l'atténuation et l'adaptation des risques – Municipalité régionale de Halifax (N.-É.) – Subvention : 200 000 $; valeur globale du projet : 400 000 $: Cette étude donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action local détaillé pour permettre à la Municipalité régionale de Halifax (MRH) de remplir ses engagements dans le cadre du programme Partenaires pour la protection du climat. Elle abordera à la fois les possibilités d'atténuation et d'adaptation sous l'angle des coûts-avantages.

Nunavut

FHMV 5228 – *Planification des collectivités viables* – Étude – Faisabilité du développement d'une subdivision durable – Municipalité d'Iqaluit (NT) – Subvention : 103 700 $; valeur globale du projet : 207 400 $: La municipalité d'Iqaluit a réservé une région, appelée le Plateau, en vue du développement, en 2005, d'une subdivision arctique durable. Cette étude de faisabilité permettra d'examiner les meilleures pratiques existantes et de consulter la collectivité afin de s'assurer que cette subdivision satisfera aux normes de durabilité établies par le comité des initiatives durables relevant du conseil municipal.

Ontario

FHMV 3759 – *Énergie* – Système énergétique urbain pour le centre-ville d'Ottawa – *Energy Ottawa Inc.* (Ont.), Ville d'Ottawa (Ont.) – Subvention : 44 875 $; valeur globale du projet : 89 755 $: D'après une évaluation de faisabilité préliminaire visant à cibler des bâtiments ayant une charge de chauffage et de climatisation suffisante pour assurer la viabilité d'un système énergétique communautaire, le projet consistera à réaliser une étude technique, financière et commerciale détaillée de 12 immeubles situés dans deux quartiers centres d'Ottawa.

FHMV 3627 – *Planification des collectivités viables* – Plan d'amélioration communautaire de Niagara Falls (terrains contaminés) – Ville de Niagara Falls (Ont.) – Subvention : 75 000 $; valeur globale du projet : 155 000 $: L'objectif de cette étude est d'élaborer un plan d'amélioration communautaire complet qui servira d'incitatif pour le réaménagement d'anciens terrains industriels et commerciaux sous-utilisés, tout en décontaminant certains des terrains contaminés de la municipalité.

FHMV 3768 – *Énergie* – Études de faisabilité de systèmes énergétiques de bâtiments – Municipalité régionale d'York (Ont.) – Subvention : 350 000 $; valeur globale du projet : 703 589 $: Cette étude fondée sur une approche globale vise à cerner des mesures permettant d'économiser de l'énergie et de tirer d'autres avantages écologiques des opérations municipales existantes. Elle jettera les bases d'un cheminement systématique vers l'intégration des aspects énergétiques et écologiques dans l'approvisionnement courant des technologies du bâtiment.

FHMV 3859 – *Transports* – SmartBus – Ville de Mississauga (Ont.) – Subvention : 340 000 $; valeur globale du projet : 680 000 $: Au début de 2003, la société *Mississauga Transit* a entrepris une analyse de rentabilité sur la mise en œuvre d'un système de transports en commun intelligent et polyvalent. Les technologies étudiées comprennent un système de localisation automatique des véhicules, des compteurs automatiques de passagers, des systèmes avancés de renseignements pour les voyageurs, des systèmes de suivi de l'entretien des véhicules et des systèmes de préemption des feux de circulation.

FHMV 3756 – *Planification des collectivités viables* – Plan d'actions de Caledon sur les changements climatiques et le smog – Ville de Caledon (Ont.) – Subvention : 15 000 $; valeur globale du projet : 30 520 $: L'étude comporte deux volets : la création d'une stratégie détaillée et intégrée de réduction des gaz à effet de serre (GES) pour la Ville de Caledon; et le recrutement d'étudiants en génie pour effectuer une vérification énergétique, appelée « *Kill-A-Watt* », dans un bâtiment municipal et plusieurs résidences privées.

FHMV 3764 – *Énergie* – Étude – Chauffage urbain et conversion des carburants de remplacement par la TBGS – Ville de Thunder Bay (Ont.) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 200 000 $: La Ville de Thunder Bay et la Thunder Bay Hydro Corporation (TB Hydro) examineront la possibilité d'acheter la *Thunder Bay Generating Station* de l'*Ontario Power Generation*.

FHMV 3718 – *Déchets* – Étude de faisabilité de réacheminement des déchets – Canton d'Addington Highlands (Ont.) – Subvention : 6 000 $; valeur globale du projet : 12 000 $: Ce projet permettra de produire une analyse coûts-avantages du recyclage et du compostage pour le Canton d'Addington Highlands.

FHMV 3798 – *Planification des collectivités viables* – Étude – Stratégie et plan d'action de Cornwall pour les terrains contaminés – Ville de Cornwall (Ont.) – Subvention : 40 000 $; valeur globale du projet : 80 000 $: La stratégie et le plan d'action de Cornwall pour les terrains contaminés répondront aux besoins de la ville en matière de réaménagement de ceux-ci du point de vue stratégique et pratique. Ils formeront la base d'un engagement fondamental à l'endroit d'une participation à long terme de la municipalité au réaménagement des terrains contaminés et serviront de plan officiel secondaire de la Ville.

FHMV 3498 – *Énergie* – Étude sur l'énergie éolienne – Ville de North Bay (Ont.) – Subvention : 50 000 $; valeur globale du projet : 100 000 $: Cette étude aidera la Ville de North Bay à élaborer une analyse de rentabilité afin de stimuler les investissements privés dans un parc d'éoliennes qui produirait de l'énergie pour le réseau municipal.

FHMV 5097 – *Eau* – Étude – Station d'épuration de Lakefield – Canton de Smith-Ennismore-Lakefield (Ont.) – Subvention : 15 454 $; valeur globale du projet : 30 908 $: Cette étude portera sur la nécessité d'installer une usine de traitement des boues permettant d'améliorer le processus de nitrification de la station d'épuration de Lakefield dans une proportion pouvant aller jusqu'à 70 p. 100.

FIMV 1157 – *Énergie* – Programme de renouvellement des appareils ménagers – *Toronto Community Housing Corporation* (*TCHC*) (Ont.) – Prêt : 2 100 000 $; valeur globale du projet : 14 000 000 $: Ce projet aidera la TCHC à remplacer au cours des 12 prochains mois les vieux appareils ménagers par des appareils plus efficaces certifiés Energy Star.

FIMV 1463 – *Énergie* – *Deep Lake Water Cooling* – *Enwave District Energy Limited*/Ville de Toronto (Ont.) – Prêt : 10 000 000 $; valeur globale du projet : 176 200 000 $: Enwave et la Ville de Toronto ont signé une entente de transfert d'énergie conférant à Enwave le droit d'utiliser les eaux froides des profondeurs du lac Ontario. Le projet en boucle fermée *Deep Lake Water Cooling* est innovateur dans son utilisation de l'énergie renouvelable et de la technologie géothermique. Il est également unique dans la façon dont il emploie l'eau profonde du lac dans deux buts distincts et complémentaires, soit refroidir et produire de l'eau potable.

FIMV 1228 – *Énergie* – Projet – Expansion de PowerGen – Ville de Parry Sound (Ont.) – Prêt : 2 643 425 $; valeur globale du projet : 10 573 700 $: Ce projet permettra d'améliorer considérablement le rendement de la centrale électrique de la *Parry Sound PowerGen Corporation*. En appliquant les meilleures pratiques pour un système de type « au fil de l'eau » principalement, il pourra prétendre à la certification EcoLogo à titre d'énergie verte.

FIMV 5269 – *Déchets* – Projet témoin – Énergie du lieu d'enfouissement W12A – Ville de London (Ont.) – Subvention : 100 000 $; prêt : 410 000 $; valeur globale du projet : 1 020 000 $: Se fondant sur les résultats du projet FHMV 1166, ce projet représente la première partie d'un plan en trois volets visant à transformer le lieu d'enfouissement W12A en vitrine pour les technologies de l'énergie verte.

FIMV 5023 – *Énergie* – Projet témoin – Prolongement du système énergétique communautaire – Ville de Markham (Ont.) – Subvention : 1 500 000 $; Prêt : 4 000 000 $; valeur globale du projet : 11 000 000 $: Ce projet témoin constitue la phase 2 de l'initiative *Smart Growth* du centre-ville de Markham – le plus important projet d'aménagement urbain entièrement nouveau d'Amérique du Nord.

Annexe C

FIMV 5293 – *Énergie* – Projet témoin – Prolongement du système énergétique communautaire – Hamilton Community Energy/Ville de Hamilton (Ont.) – Subvention : 375 000 $; Prêt : 375 000 $; valeur globale du projet : 1 500 000 $: Ce projet témoin permettra de prolonger le système de chauffage communautaire aux tours d'habitation de Victoria Park, deux grands immeubles sans but lucratif appartenant à la Ville.

FIMV 5055 – *Énergie* – Projet – Amélioration de l'efficacité en termes d'énergie et d'eau – Ville de Toronto (Ont.) – Prêt : 8 750 000 $; valeur globale du projet : 35 000 000 $: Le Bureau de gestion de l'énergie et des déchets de la Direction des services de gestion de la Ville de Toronto a élaboré un plan détaillé de conservation des ressources en énergie et en eau afin de permettre à la Ville d'accéder au niveau suivant d'efficacité énergétique et de conservation de l'eau.

FIMV 1094 – *Eau* – Projet témoin – Milieu humide de stabilisation des eaux usées – Canton de Stirling-Rawdon (Ont.) – Subvention : 679 450$; valeur globale du projet : 1 358 900 $: Ce projet s'attaque aux récents problèmes survenus dans des bassins de stabilisation des eaux usées du canton et qui obligent celui-ci à moderniser ses installations de traitement afin de respecter et de dépasser les critères sur les effluents et de s'assurer que les installations de stabilisation n'ont pas d'effets nuisibles sur l'environnement.

Québec

FHMV 3854 – *Énergie* – OMNIBAC – Vétrix Inc./Ville de Sherbrooke (Québec) – Subvention 98 375 $; valeur globale du projet : 196 750 $: Ce projet vise à encourager les particuliers à récupérer davantage les matières recyclables en récompensant leur participation par des points d'encouragement qui peuvent être échangés dans les établissements commerciaux locaux.

FHMV 3563 – *Transports* – Programme visant à introduire des véhicules électriques à basse vitesse dans un cadre urbain – Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec (CEVEQ)/ Ville de Saint-Jérôme (Québec) – Subvention : 59 043 $; valeur globale du projet : 920 000 $: Ce projet témoin fera de Saint-Jérôme la première municipalité au Canada à autoriser l'utilisation de véhicules électriques à basse vitesse et à se doter des infrastructures nécessaires pour les intégrer en toute sécurité aux véhicules conventionnels dans un cadre urbain.

FHMV 3811 – *Transports* – Vertigogogo – Centre d'accès de communications interdisciplinaires des Laurentides (CACI) de Val-Morin (Québec); Ville de Val-Morin (Québec)– Subvention : 24 200 $; valeur globale du projet : 86 200 $: La Ville de Val-Morin sera la première collectivité québécoise à offrir à ses citoyens une inscription gratuite au service de covoiturage de 234 véhicules, basé sur le Web et conçu par l'Université de Bristol, au Royaume-Uni.

FHMV 3412 – *Planification des collectivités viables* – Projet municipal de récupération des gaz à effet de serre – Caractérisations – Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) – Ville de Trois-Rivières, Ville de Salaberry-de-Valleyfield, Ville de Québec, Ville d'Amos, Paroisse de Saint-Sauveur (Québec) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 340 000 $: Cette évaluation de faisabilité dressera l'inventaire des équipements qui consomment de l'énergie et émettent des gaz à effet de serre (GES) dans 250 municipalités du Québec.

FIMV 5153 – *Énergie* – Projet témoin – Le Chapiteau des arts – Cité des arts du cirque (TOHU)/Ville de Montréal (Québec) – Subvention : 3 977 469 $; valeur globale du projet : 18 977 469 $: Le Chapiteau des arts sera relié à un circuit thermique souterrain de la centrale de Gazmont où est produite de l'électricité à l'aide des biogaz du lieu d'enfouissement voisin. L'utilisation de la chaleur produite par ce lieu évitera directement l'émission de quelque 135 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par an.

Saskatchewan

FHMV 5052 – *Déchets* – Installations de cogénération des résidus organiques – Ville de Saskatoon (Sask.) – Subvention : 63 187 $; valeur globale du projet : 126 374 $: Cette évaluation de faisabilité portera sur l'évaluation des options techniques et le développement d'un plan d'affaires pour l'implantation d'un biodigesteur dans la ville de Saskatoon, capable de traiter entre 49 et 66 p.100 des résidus organiques provenant de cinq à dix sources différentes sur le territoire de la ville.

FHMV 5086 – *Déchets* – Étude – Éthanol de biomasse résiduelle dans le nord-est de la Saskatchewan (Sask.) – Ville de Nipawin (Sask.) – Subvention : 350 000 $; valeur globale du projet : 1 760 449 $: Ce projet permettra, pour la première fois, de commercialiser diverses technologies combinées de conversion de biomasse résiduelle et de démontrer la viabilité de la technologie à grande échelle.

FHMV 5231 – *Transports* – Étude – Plan stratégique de la *Saskatoon Transit* pour 2015 – Ville de Saskatoon (Sask.) – Subvention : 110 000 $; valeur globale du projet : 220 000 $: Ce projet cernera et évaluera les outils nécessaires à l'harmonisation des services et de la demande afin d'optimiser l'efficacité du système, d'attirer de nouveaux usagers et de fixer les modalités de mise en œuvre pour les dix prochaines années.

FHMV 3431 – *Eau* – Étude – Modernisation du système de traitement des eaux usées de la Ville de Lumsden – Ville de Lumsden (Sask.) – Subvention : 44 000 $; valeur globale du projet : 88 000 $: Cette étude tentera de trouver une solution novatrice à l'augmentation des flux d'eaux usées découlant de la croissance de la population. Elle examinera aussi comment dépasser les taux d'élimination des polluants prescrits par les normes environnementales actuelles provinciales et fédérales sans augmenter excessivement les principaux coûts de construction, d'exploitation et d'entretien de même que les besoins en énergie.

FIMV 1374 – *Eau* – Installation régionale de gestion des déchets – Ville de Saskatoon (Sask.) – prêt : 300 000 $ et 337 500 $; valeur globale du projet : 1 200 000 $ et 1 350 000 $: Ce projet fait partie intégrante d'une approche systémique plus vaste incluant des projets de réacheminement des déchets solides et d'amélioration de la qualité des eaux d'affluents et d'effluents de l'usine d'épuration. La couverture finale du lieu d'enfouissement ainsi que le captage et l'utilisation possibles des gaz d'enfouissement figurent aussi dans le Plan directeur de gestion des déchets solides de la Ville de Saskatoon.

Yukon

FHMV 3904 – *Énergie* – Aquifère de Haines Junction – Évaluation de faisabilité géothermique, phase 1 – *Energy Solution Centre*, Village de Haines Junction (Yn) – Subvention : 100 000 $; valeur globale du projet : 246 900 $: Cette étude montrera les avantages de la technologie géothermique appliquée aux collectivités nordiques en examinant la possibilité d'installer un réseau géothermique pour extraire la chaleur d'un nouveau puits municipal et chauffer des bâtiments municipaux.

Membres du Conseil des Fonds municipaux verts

Le Conseil des Fonds municipaux verts adresse ses avis au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités au sujet des projets et des études de faisabilité recommandés ainsi que sur les dispositions des accords de financement. Il élabore les critères d'évaluation des études et des projets et veille à ce que les fonds soient répartis de façon équitable entre les régions du Canada, les catégories de projets admissibles et les zones urbaines et rurales.

Le Conseil des FMV est constitué de cinq représentants de la FCM, de cinq représentants du gouvernement du Canada et de cinq représentants issus du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux.

Représentants de la Fédération canadienne des municipalités

M. le maire Sam Synard, président du Conseil
Ville de Marystown, Terre-Neuve et Labrador

M^me^ Patricia A. Wallace, vice-présidente du Conseil
Présidente sortante, *Union of British Columbia Municipalities*

M. Ken Lesniak, vice-président
Conseiller, comté de Strathcona, Alberta

M^me^ Anne Bourget, conseillère
Ville de Québec, Québec

M^me^ Marguerite Ceschi-Smith, conseillère
Ville de Brantford, Ontario

Représentants du gouvernement du Canada

M. Garth E. Bangay, directeur général régional
Région de l'Atlantique, Environnement Canada

M. Bryan Cook, directeur général, CANMET
Centre de la technologie de l'énergie, Secteur de l'énergie
Ressources naturelles Canada

M. Robert F. Lyman, directeur général,
Affaires environnementales
Transports Canada

M. Neil MacLeod, directeur général,
Office de l'efficacité énergétique
Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada

M. Gordon Owen, directeur général
Direction générale de la prévention de la pollution
Service de la protection de l'environnement,
Environnement Canada

Représentants du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux

M. Dennis Bevington, *Stand Alone Energy Systems Ltd.*

M. Jim Craven, analyste financier municipal

M. Philippe Dunsky, directeur exécutif
Centre Hélios

M^me^ Stephanie Foster, directrice administrative
Centre for Environment and Sustainability, Upper Canada College

M^me^ Beth Johnson, *Beth Johnson Consulting*

Centre pour le développement des collectivités viables

Autres programmes

Les Fonds municipaux verts fonctionnent en partenariat avec le Centre pour le développement des collectivités viables de la Fédération canadienne des municipalités. Ce Centre a pour mission de collaborer avec les municipalités canadiennes à l'amélioration de la qualité de vie grâce au développement de collectivités viables. Le Centre offre de nombreux programmes, services et ressources complémentaires qui permettent d'aborder le développement durable dans le cadre d'une démarche systémique intégrale.

Partenaires dans la protection du climat (PPC)

Le programme des Partenaires dans la protection du climat est une démarche en cinq étapes qui sert à guider les gouvernements municipaux à travers la compilation de renseignements de base en matière de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre, jusqu'à l'établissement de cibles et d'objectifs pour la réduction des émissions, la préparation et la mise en œuvre d'un plan de réalisation de la durabilité, ainsi que la mesure et l'évaluation du succès.

Les FMV encouragent les participants au programme PPC à demander du financement – dans le cadre de la catégorie « Planification des collectivités viables » du FHMV – pour la mise en œuvre des différentes étapes du programme PPC. Environ le quart des 113 collectivités participantes sont actuellement parvenues à la troisième étape, celle de la planification de la durabilité.

Plus d'une douzaine de collectivités participantes ont reçu de l'aide du FHMV pour l'élaboration de leurs plans de durabilité; d'autres font appel au FHMV pour la mise en œuvre de toute une gamme de projets, dont le réaménagement de sites urbains contaminés et l'implantation de villages éco-techniques et de parcs éco-industriels.

En 2004-2005, la FCM et les FMV tenteront d'obtenir de nouvelles sources de financement pour le programme PPC, afin d'accroître la capacité des gouvernements municipaux de poursuivre cette importante démarche pour la protection du climat.

Mission de planification de l'énergie communautaire

Depuis 1995, le Groupe de travail sur la planification de l'énergie communautaire effectue des missions à cet égard dans des pays européens avancés dans ce domaine et qui l'intègrent à leurs stratégies de développement économique et communautaire.

En 2003, trente-six représentants élus et cadres supérieurs de 26 gouvernements municipaux de l'ensemble du Canada ont participé à la mission aux Pays-Bas, parrainée par Ressources naturelles Canada et les FMV. La mission effectuée en 2002 au Danemark s'est intéressée aux centrales thermoélectriques et aux systèmes de chauffage urbain, tandis que celle-ci a porté principalement sur les politiques et la planification nécessaires à l'implantation de systèmes écologiques d'énergies renouvelables.

Les collectivités membres des PPC et les FMV

Les villes d'Edmonton et de Whitehorse ont toutes deux reçu l'aide du FHMV pour l'élaboration de leurs plans d'action locale visant à réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

« Les municipalités sont prêtes à investir les ressources nécessaires à l'élaboration et à la prestation de programmes visant à contrer le changement climatique, parce que leurs collectivités en tirent des avantages énormes » a déclaré Mark Brostrom, coordonnateur du Service de protection de l'environnement d'Edmonton. « La seule façon d'atteindre les objectifs établis dans le cadre du protocole de Kyoto consiste à procéder collectivité par collectivité. »

« Le financement consenti par les FMV a été déterminant; nous n'aurions pu élaborer notre plan sans cette aide » a indiqué Jen Turner, coordonnatrice à l'environnement de Whitehorse. « Nous avons préparé notre plan à partir du cadre des PPC et cela nous a donné l'impulsion voulue pour former d'autres partenariats. »

Un synchronisme parfait

À la suite de la panne d'électricité majeure survenue en août 2003, James Taylor, maire du comté de Prince Edward, en Ontario, a fait remarquer que la mission de planification de l'énergie communautaire de 2003 constituait un sérieux rappel de la dépendance du Canada à l'égard de l'électricité. « Les combustibles fossiles sont une ressource non renouvelable qui finira par s'épuiser. Ce n'est que faire preuve de prudence que de planifier dès aujourd'hui le recours à d'autres sources de combustible et d'énergie, afin de garantir l'intégrité et la durabilité de l'environnement et de maintenir notre niveau de vie. »

Annexe E

Programme d'accessibilité

Dans le cadre du programme *ACT* les gouvernements municipaux peuvent obtenir des ressources qui les aident à surmonter les obstacles d'ordre réglementaire à la mise en œuvre de programmes de logement innovateurs susceptibles d'améliorer la qualité de vie de leurs collectivités. Le programme est parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et géré conjointement par l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et la FCM; cette dernière administre les programmes au nom des partenaires.

FCM-CH2M HILL

Prix des collectivités viables

Chaque année, la FCM et CH2M HILL rendent hommage aux gouvernements municipaux dont les projets innovateurs contribuent à la protection de l'environnement. Des prix sont décernés dans sept catégories, à savoir bâtiments, énergies renouvelables, déchets solides, planification des collectivités viables, modes de transport durables, eaux usées et eau. La moitié des 50 candidatures présentées pour l'édition 2004 des Prix provenaient de participants au programme PPC.